



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration
Première session ordinaire
Rome, 28 février-2 mars 2022

Distribution: générale

Point 4 de l'ordre du jour

Date: ~~25 janvier~~ 18 février 2022

~~WFP/EB.1/2022/4-B~~

Original: anglais

WFP/EB.1/2022/4-B/Rev.1

Questions de politique générale

Pour approbation

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org/fr>).

Politique du PAM en matière de problématique femmes-hommes de 2022

Résumé

L'ambition du PAM est un monde libéré de la faim, où chaque personne, en tant qu'individu à part entière au sein de son ménage, de sa communauté ou de la société, se voit offrir des chances égales, dispose d'un accès égal aux ressources et a le même poids dans les décisions ayant des répercussions sur sa vie. L'action menée en faveur de l'égalité femmes-hommes et de l'avancement des femmes est une composante essentielle de la mission du PAM consistant à sauver des vies et à changer la vie ainsi qu'à aider les pays à réaliser les objectifs de développement durable.

L'objectif de la nouvelle politique en matière de problématique femmes-hommes est de faire en sorte que le PAM optimise sa présence, sa contribution et ses capacités, en partenariat, afin de promouvoir l'égalité femmes-hommes et de renforcer le pouvoir d'action des femmes. L'aptitude du PAM à atteindre ses objectifs stratégiques dépend de sa capacité à assurer une assistance alimentaire et nutritionnelle qui réponde aux besoins, priorités et vécus différents des femmes, des hommes, des filles et des garçons avec lesquels il travaille. Le présent document s'appuie donc sur l'expérience acquise et les initiatives entreprises au cours de ces dernières décennies pour combler l'écart entre les femmes et les hommes dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

Note: Dans le présent document, le masculin à valeur générique a été utilisé à la seule fin d'alléger le texte: il renvoie aussi bien aux femmes qu'aux hommes.

Coordonnatrices responsables:

Mme B. Behan
Directrice
Bureau chargé de la prise en compte de la
problématique femmes-hommes
tél.: 066513-3541

Mme E. Burges-Sims
Conseillère principale pour la problématique
femmes-hommes
Bureau chargé de la prise en compte de la
problématique femmes-hommes
courriel: elizabeth.burgessims@wfp.org

La nouvelle politique est le fruit de larges consultations menées avec des partenaires et des parties prenantes et s'inspire des enseignements tirés de la mise en œuvre et de l'évaluation de la précédente politique du PAM en matière de problématique femmes-hommes (2015-2020). Quatre priorités interdépendantes, qui constituent le socle des meilleures pratiques à adopter dans le domaine de la problématique femmes-hommes, sont énoncées dans la nouvelle politique: une participation améliorée et équitable; une prise de responsabilités et un pouvoir décisionnel renforcés; une protection renforcée pour assurer la sécurité, la dignité et l'accès effectif; et une action porteuse de transformations axée sur les normes sociales et les obstacles structurels. La présente politique définit en outre les trois objectifs suivants pour lutter contre les inégalités entre les femmes et les hommes qui continuent d'aggraver l'insécurité alimentaire et les problèmes de nutrition:

- I. Assurer un accès équitable à la sécurité alimentaire et à une bonne nutrition et la maîtrise des moyens pour y parvenir – en élargissant les activités d'évaluation, de mise en œuvre et de suivi menées par le PAM pour répondre plus efficacement à la dynamique de répartition des aliments à l'intérieur des ménages.
- II. S'attaquer aux causes profondes des inégalités entre les femmes et les hommes qui influent sur la sécurité alimentaire et la nutrition – en essayant de lever les obstacles qui freinent la participation effective de tous les membres du ménage en tant qu'agents du changement.
- III. Promouvoir l'émancipation économique des femmes et des filles en matière de sécurité alimentaire et de nutrition – en utilisant l'assistance alimentaire et nutritionnelle comme point de départ possible pour mettre en place des moyens d'existence susceptibles de rendre plus équitable l'accès aux moyens de production, aux services financiers et aux technologies.

À travers la présente politique, le PAM vise par ailleurs à généraliser la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans le cadre de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise, du renforcement de la résilience et du développement¹. En matière d'égalité femmes-hommes et d'avancement des femmes, le PAM adopte une approche axée sur l'être humain, qui promeut la diversité et l'inclusion dans tous les contextes, et l'engage à mener des consultations inclusives et représentatives de façon à tenir compte des besoins, des priorités et du vécu de tous dans la conception des programmes. Dans les situations d'urgence et de crise humanitaire, au cours desquelles plus des deux tiers des programmes du PAM sont mis en œuvre, les actions destinées à promouvoir l'égalité femmes-hommes doivent s'inspirer avant tout des principes humanitaires et de l'impératif consistant à "ne pas nuire". Il s'agira notamment de veiller à mettre l'accent sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et les violences sexistes pendant les situations d'urgence et les crises prolongées.

Cela étant, bien que les situations d'urgence créent des risques susceptibles de creuser les inégalités, elles peuvent aussi favoriser des moments de changement social lorsque les conditions qui influent sur les inégalités entre les femmes et les hommes dans le domaine de la sécurité alimentaire se transforment en conditions propices à l'instauration de changements positifs et durables. Le fait de s'attaquer systématiquement aux causes profondes de ces inégalités dans le cadre des interventions menées face aux crises peut donc aider le PAM et ses partenaires à favoriser un accès équitable aux moyens qui permettent de parvenir à la sécurité alimentaire et à une bonne nutrition et à donner aux personnes concernées la maîtrise de ces moyens. Cette démarche est essentielle pour passer de manière pérenne de l'assistance humanitaire au développement durable.

¹ Cette démarche concorde avec la politique adoptée en 2017 par le Comité permanent interorganisations relative à l'égalité femmes-hommes et à l'avancement des femmes et des filles dans le cadre de l'action humanitaire (*Gender Equality and the Empowerment of Women and Girls in Humanitarian Action*).

Les partenariats sont au cœur des initiatives que le PAM mène pour accélérer les progrès dans le domaine de l'égalité femmes-hommes et de l'avancement des femmes. Dès le départ, le PAM s'intéressera aux acteurs internationaux, nationaux et locaux qui présentent des avantages comparatifs leur permettant d'obtenir des résultats dans ce domaine dans certains pays ou contextes. Les partenariats qui cherchent à tirer parti des financements axés sur ces résultats sont également essentiels. En collaboration avec ses partenaires, le PAM donnera la priorité à la sécurité et à la dignité, évitera de nuire et facilitera l'accès à une assistance et à des services respectueux des choix et en prise sur les besoins des personnes issues de la diversité² avec lesquelles il travaille.

La présente politique en matière de problématique femmes-hommes s'adresse à toutes les unités administratives du PAM. Elle prend acte de la valeur et de l'avantage comparatif dont le PAM dispose grâce à sa forte présence sur le terrain pour promouvoir de manière dynamique l'égalité femmes-hommes et l'avancement des femmes de façon à lutter contre l'insécurité alimentaire partout dans le monde. On attend de l'ensemble des employés qu'ils collaborent avec les partenaires et les bénéficiaires pour appuyer un modèle d'assistance axé sur l'être humain, donnant aux individus, aux communautés et aux sociétés avec lesquels le PAM travaille les moyens de participer. Une évaluation indépendante visant à déterminer l'efficacité de la politique sera menée entre quatre et six ans après l'approbation de celle-ci. Les constatations issues de l'évaluation éclaireront la poursuite de la mise en œuvre de la politique et les mises à jour qui seront jugées nécessaires.

Projet de décision*

Le Conseil approuve la politique du PAM en matière de problématique femmes-hommes de 2022 (WFP/EB.1/2022/4-B/[Rev.1](#)) et prend note du plan d'exécution de la politique exposé à l'annexe III.

² La diversité est constituée par l'ensemble des différences concernant les attributs, notamment, mais pas uniquement, le sexe, l'âge, le handicap, la race, l'appartenance ethnique, la religion, et l'orientation sexuelle, l'identité de genre, le vécu et les systèmes de valeurs, qui sont susceptibles d'influer sur la probabilité que les interventions du PAM excluent ou ignorent un individu ou un groupe d'individus. Cette définition est cohérente avec ce qui figure dans le Plan stratégique du PAM pour 2022-2025 (WFP/EB.2/2021/4-A/1/Rev.2).

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

Justification

1. L'ambition du PAM est un monde libéré de la faim, où chaque personne, en tant qu'individu à part entière au sein de son ménage, de sa communauté ou de la société, se voit offrir des chances égales, dispose d'un accès égal aux ressources et a le même poids dans les décisions ayant des répercussions sur sa vie. La présente politique établit l'orientation stratégique adoptée par le PAM en matière d'égalité femmes-hommes et d'avancement des femmes et définit les modifications à apporter ainsi que les créneaux à exploiter en vue d'une plus grande intégration de ces questions dans les activités du PAM.
2. Le PAM s'emploie sans équivoque à promouvoir et à protéger les droits humains et l'égalité femmes-hommes, comme énoncé dans les documents suivants: la Charte des Nations Unies de 1945³; la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes de 1979; la Déclaration et le Programme d'action de Beijing de 1995; le Programme d'action d'Addis-Abeba de 2015 issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement; le Programme de développement durable à l'horizon 2030⁴; ~~l'engagement pris lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire de 2016 consistant à "ne laisser personne de côté"~~; le rapport du Secrétaire général intitulé "Notre programme commun", présenté à la suite de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (ONU)⁵; les textes issus de Beijing + 25; et divers autres accords et déclarations⁶. Le PAM se conforme au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes (ONU-SWAP 2.0) de 2018⁷, et renforcera les interventions d'urgence qu'il mène pour donner suite à l'évaluation interorganisations de l'action humanitaire consacrée en 2020 à l'égalité femmes-hommes et à l'avancement des femmes et des filles⁸.
3. L'évaluation indépendante de la politique du PAM en matière de problématique femmes-hommes (2015-2020) a confirmé la validité de l'approche stratégique adoptée, qui englobait le plan d'action concernant la problématique femmes-hommes, des stratégies régionales relatives à cette problématique, le réseau de suivi des résultats liés à la problématique femmes-hommes, le marqueur de l'égalité femmes-hommes et de l'âge et le programme visant à transformer les relations femmes-hommes. Les évaluateurs ont toutefois souligné que les progrès avaient globalement été freinés par l'insuffisance des ressources humaines et financières investies, qui n'avaient pas été à la hauteur de la mise en œuvre de la politique à laquelle le PAM s'était engagé. Certains programmes de pays avaient fait la preuve qu'il était possible d'adapter concrètement les activités d'assistance alimentaire aux besoins respectifs des femmes, des hommes, des filles et des garçons, et avaient notamment fourni des données factuelles montrant une participation accrue et équitable, mais ces résultats avaient été obtenus grâce à l'investissement et à l'engagement de certains employés et non à l'application systématique de l'obligation de rendre compte.

³ ONU. 1945. *Charte des Nations Unies et Statut de la Cour internationale de justice*.

⁴ ONU. 2015. *Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030*.

⁵ ONU. 2021. *Notre programme commun – Rapport du Secrétaire général*.

⁶ Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). *Intergovernmental mandates on gender mainstreaming*.

⁷ ONU-Femmes. 2018. *Promoting UN accountability (UN-SWAP and UNCT-SWAP)*.

⁸ Comité permanent interorganisations. 2020. *Inter-Agency Humanitarian Evaluation on Gender Equality and the Empowerment of Women and Girls*.

4. Les évaluateurs ont formulé plusieurs recommandations qui préconisaient en particulier au PAM: d'incorporer de manière plus systématique des actions axées sur la problématique femmes-hommes dans les processus d'examen et de concertation menés au niveau des pays concernant les politiques et les programmes et dans les plans stratégiques de pays (PSP); de rechercher des stratégies de mobilisation régulière de ressources financières et humaines à l'appui de l'égalité femmes-hommes, notamment avec la constitution d'une équipe de conseillers qualifiés; et de créer un groupe directeur de haut niveau sur l'égalité femmes-hommes et l'avancement des femmes pour mieux rendre compte de la mise en œuvre de la politique⁹. Ce groupe directeur, dont la création a été retardée à cause de la crise liée à la COVID-19, a été mis en place en 2021 pour guider et éclairer les révisions et l'application future de la politique. En écho à la maturité des politiques du PAM et aux directives et responsabilités internes, la nouvelle politique vise à mieux intégrer l'action tenant compte de la problématique femmes-hommes dans les programmes.
5. Les rôles dévolus par la société aux femmes et aux hommes, les normes préjudiciables, les stéréotypes et les inégalités sont les causes profondes des violences sexistes. Bien que les hommes puissent aussi être victimes de violences sexistes, ces violences touchent principalement les femmes et les filles. Dans les contextes humanitaires, les violences sexistes peuvent comprendre les violences au sein du couple, les violences sexuelles, la traite des êtres humains, le mariage précoce ou forcé, les mutilations génitales féminines, le cyberharcèlement et d'autres formes d'exploitation et de maltraitance¹⁰. Le PAM est déterminé à protéger ses employés, ses partenaires et ses bénéficiaires contre les violences sexistes et observe une tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles. La nouvelle politique est tout à la fois complémentaire et conforme à la politique du PAM en matière de protection et d'obligation redditionnelle, à la circulaire de la Directrice exécutive sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles¹¹, au manuel du PAM sur les violences sexistes¹², à la circulaire du Directeur exécutif sur la protection contre le harcèlement, le harcèlement sexuel, l'abus d'autorité et la discrimination¹³ et à la politique du PAM en matière de personnel. Ces documents internes exposent les obligations à respecter pour préserver les bénéficiaires et les employés, obligations qui sont jugées indispensables pour s'acquitter du devoir de protection tout en œuvrant en faveur de la parité femmes-hommes et de lieux de travail sûrs et inclusifs.

⁹ PAM. 2020. *Evaluation of the Gender Policy (2015-2020)*.

¹⁰ PAM. 2014. *Circulaire de la Directrice exécutive – Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles* (OED2014/020).

¹¹ *Ibid.*

¹² PAM. 2016. *World Food Programme Gender-based Violence Manual*.

¹³ PAM. 2018. *Circulaire du Directeur exécutif – Protection contre le harcèlement, le harcèlement sexuel, l'abus d'autorité et la discrimination*.

Contexte

6. Les progrès vers l'égalité femmes-hommes et l'avancement des femmes ont été érodés par la trilogie des trois "C" – conflits, changement climatique et COVID-19:

i) En 2021, on estimait que 270 millions de personnes avaient besoin d'une assistance alimentaire urgente dans les pays où le PAM intervenait. Chiffre terrible, 45 millions de personnes souffraient de faim aiguë à des niveaux d'urgence, et 500 000 personnes supplémentaires vivaient dans une situation proche de la famine. En outre, la proportion de femmes en situation d'insécurité alimentaire était supérieure de 10 pour cent à la proportion d'hommes dans la même situation, contre 6 pour cent en 2019^{14, 15}.

ii) Bien que des avancées importantes aient été enregistrées de par le monde dans l'éradication du dénuement extrême, de fortes disparités subsistent en matière de développement humain. Cette constatation se vérifie en particulier pour l'accès à un enseignement de qualité et aux nouvelles technologies¹⁶. Les données disponibles montrent clairement que l'accès à l'éducation peut protéger les filles contre des pratiques nocives telles que le mariage précoce ou forcé. Tous les ans, 12 millions de filles – soit 23 par minute – sont mariées avant d'atteindre l'âge de 18 ans^{17, 18}. De 2014 à 2020, 36 pour cent des filles et 6 pour cent des garçons vivant dans les pays les moins avancés étaient mariés avant 18 ans¹⁹. Le mariage précoce ou forcé perturbe le développement psychosocial, intellectuel et physique, et la grossesse et l'accouchement demeurent les principales causes de mortalité chez les adolescentes âgées de 15 à 19 ans²⁰.

À la suite des fermetures d'écoles liées à la COVID-19, le PAM a travaillé aux côtés des gouvernements de 50 pays afin de trouver d'autres solutions pour venir en aide aux enfants les plus vulnérables, au moyen de rations à emporter et de bons ou d'aides sous forme d'espèces. Lorsque les établissements rouvriront, il sera crucial de transposer à plus grande échelle les programmes de santé à l'école et d'alimentation scolaire pour s'assurer que les enfants retournent en classe. Plus l'éloignement de l'école dure longtemps, plus la probabilité que les enfants retournent en classe est faible, surtout en ce qui concerne les filles qui sont exposées au mariage précoce, aux grossesses et aux mauvais traitements. Les fermetures d'écoles risquent de perdre toute une génération d'enfants, en particulier de filles qui, sans incitations, pourraient ne plus jamais retourner en classe. Le PAM et ses partenaires s'emploient à éviter que cela ne se produise et à faire en sorte qu'aucun enfant ne soit laissé de côté.

Le Bureau du PAM au Liban a ainsi adapté son programme de repas scolaires afin de fournir tous les mois des colis alimentaires familiaux à emporter pour réduire le recours à des mécanismes de survie dangereux tels que le mariage précoce ou forcé et le travail des enfants. Cette approche a également augmenté les chances de voir les filles retourner en classe à la réouverture des écoles.

¹⁴ Réseau mondial contre les crises alimentaires et Réseau d'information sur la sécurité alimentaire. 2021. *Global Report on Food Crises: Joint Analysis for Better Decisions*.

¹⁵ Bureau du PAM chargé de la prise en compte de la problématique femmes-hommes. 2020. *Individual data driving relevant responses to COVID-19*.

¹⁶ "Plan stratégique du PAM pour 2022-2025" (WFP/EB.2/2021/4-A/1/Rev.2).

¹⁷ Filles, pas épouses. *À propos du mariage des enfants*; Centre international de recherche sur les femmes. *Child marriage facts and figures*. Si les tendances observées avant la pandémie se maintiennent, 150 millions de filles supplémentaires seront mariées d'ici à 2030, soit en moyenne 15 millions de filles par an (Fonds des Nations Unies pour l'enfance [UNICEF], *base de données sur les mariages d'enfants*).

¹⁸ Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). 2020. *Les nouvelles projections de l'UNFPA prévoient des répercussions désastreuses sur la santé des femmes alors que la pandémie de COVID-19 continue de se propager*.

¹⁹ UNICEF. 2021. *Child marriage*.

²⁰ Organisation mondiale de la Santé. 2020. *Grossesse chez les adolescentes – Principaux faits*.

- iii) En 2021, 711 millions de personnes étaient en butte à l'extrême pauvreté, soit une augmentation de 97 millions de personnes depuis 2019²¹. En outre, les effets économiques de la COVID-19 ont fait basculer 47 millions de femmes et de filles supplémentaires dans l'extrême pauvreté, annihilant des décennies de progrès²².
 - iv) Les températures extrêmes et les vagues de chaleur, les sécheresses, les tempêtes et les inondations mettent à mal les systèmes qui produisent et transforment les produits alimentaires et les acheminent jusqu'au consommateur. Des facteurs de perturbation climatiques tels que la modification des saisons et la rareté de l'eau aggravent le problème en affaiblissant ces mêmes systèmes²³. De même, le fait qu'il faille parcourir des distances plus grandes pour aller chercher des ressources naturelles rares, notamment l'eau et le combustible, a augmenté le fardeau que représente le travail domestique non rémunéré pour les femmes et les filles, qui effectuent en moyenne trois plus de corvées ménagères que les hommes et les garçons²⁴.
 - v) En 2020, les conflits constituaient la principale cause de la faim extrême – qui touche près de 100 millions de personnes dans 23 pays²⁵. Cette situation a été aggravée par les confinements liés à la COVID-19, la perturbation des chaînes d'approvisionnement et les pertes d'emplois, ce qui a contribué à une augmentation sans précédent des violences sexistes²⁶.
7. D'après le pacte relatif au financement de l'action humanitaire (*Grand Bargain*)²⁷, qui a vu le jour à l'issue d'un vaste processus consultatif mené pendant deux ans à l'échelle mondiale après la tenue du Sommet mondial sur l'action humanitaire ~~tenu~~ en mai 2016, pour être de qualité, les interventions doivent s'adapter aux moyens, priorités et points de vue des personnes touchées et soutenir la capacité d'action et la participation des personnes dont les besoins et la vulnérabilité sont exacerbés par les inégalités entre les femmes et les hommes, le handicap, l'exclusion sociale et la marginalisation, et les acteurs humanitaires doivent rendre compte de leur action aux personnes touchées²⁸. Ces principes guident les engagements stratégiques du PAM consistant notamment à placer les personnes touchées au cœur de tout ce qu'il fait, à anticiper et atténuer les crises et à collaborer avec ses partenaires pour réduire les besoins et la vulnérabilité²⁹.

²¹ "Plan stratégique du PAM pour 2022-2025" (WFP/EB.2/2021/4-A/1/Rev.2).

²² *Evaluation of WFP's Response to the COVID-19 Pandemic (2020-2021), Evidence Summary 7: Cross-cutting concerns.*

²³ "Plan stratégique du PAM pour 2022-2025" (WFP/EB.2/2021/4-A/1/Rev.2).

²⁴ MenCare. 2021. *Situation des pères dans le monde 2021: Des solutions structurelles pour parvenir à l'égalité dans le travail de soins.*

²⁵ "Plan stratégique du PAM pour 2022-2025" (WFP/EB.2/2021/4-A/1/Rev.2).

²⁶ ONU-Femmes. *La pandémie fantôme: la violence contre les femmes pendant la COVID-19.*

²⁷ Le Grand Bargain est un accord unique en son genre conclu entre certains des plus grands donateurs et certaines des plus grandes organisations humanitaires, qui se sont engagés à mettre plus de moyens entre les mains des personnes démunies et à améliorer l'efficacité et l'efficience de l'action humanitaire. Comité permanent interorganisations. The Grand Bargain (site officiel). Au 1^{er} juillet 2019, 61 donateurs et organisations d'aide avaient entériné le document intitulé "Grand Bargain". The Agenda for Humanity (en ligne, en anglais uniquement).

²⁸ Comité permanent interorganisations. 2021. *"Grand Bargain 2.0" – Cadre et annexes approuvés.*

²⁹ "Plan stratégique du PAM pour 2022-2025" (WFP/EB.2/2021/4-A/1/Rev.2).

8. Le rapport d'étape de 2019 concernant le Programme d'action pour l'humanité a permis de constater que, dans les contextes de crise, les initiatives destinées à promouvoir l'égalité femmes-hommes et l'avancement des femmes et à prévenir et faire cesser les violences sexistes n'étaient toujours pas considérées comme des priorités opérationnelles et étaient régulièrement reléguées au second plan et insuffisamment financées³⁰. Cette tendance va à l'opposé des données factuelles qui montrent que les inégalités préexistantes entre les femmes et les hommes risquent de se creuser en temps de crise, en entraînant une aggravation de la discrimination et de l'exploitation, et d'entraver directement l'accès des individus à l'assistance humanitaire et à l'aide au développement. De tout temps, les femmes et les filles ont été touchées de manière disproportionnée par les crises par rapport aux hommes, avec comme conséquences une diminution de leur espérance de vie, une augmentation de la mortalité maternelle, des pertes de revenus, un accès réduit à l'éducation et des résultats scolaires en baisse, et des violences sexistes dévastatrices.

Portée des programmes et questions relatives à la programmation

9. L'ambition du PAM consistant à éliminer la faim nécessite de veiller à ce que chaque personne soit mieux à même de satisfaire ses besoins alimentaires et nutritionnels, voie sa situation s'améliorer sur le plan de la nutrition, de la santé et de l'éducation et dispose de moyens d'existence améliorés et durables. Étant donné qu'au moins les deux tiers des programmes du PAM se déroulent dans des situations d'urgence et de crise humanitaire, les actions menées pour promouvoir l'égalité femmes-hommes doivent être enracinées dans les principes humanitaires et l'impératif consistant à "ne pas nuire". Les progrès accomplis pour subvenir aux besoins essentiels, donner les moyens d'agir aux personnes les plus défavorisées et investir dans le capital humain peuvent stimuler les efforts engagés collectivement pour réduire les vulnérabilités structurelles et permettre aux populations d'améliorer leurs moyens d'existence, de renforcer leur résilience face aux chocs et aux facteurs de perturbation et de réduire les besoins. Dans ce contexte, les initiatives visant à intégrer davantage la problématique femmes-hommes, les actions ciblées axées sur cette problématique ainsi que l'atténuation et la prévention des violences sexistes et les interventions menées pour y faire face, notamment la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles dans les contextes humanitaires, doivent commencer par une véritable consultation de toutes les personnes touchées, y compris les femmes et les filles.
10. L'action entreprise pendant les crises prolongées étant de plus en plus vaste et de plus en plus longue, il est nécessaire, pour que les programmes soient utiles, d'avoir une vision à long terme – en cherchant à intégrer pleinement la recherche de résultats inclusifs et durables dans les interventions en cas de crise. Cela exige de connaître les normes sociales et les obstacles structurels qui freinent les progrès vers l'égalité femmes-hommes dans un contexte donné³¹. Il est indispensable de s'attaquer aux causes profondes des inégalités entre les femmes et les hommes pour aider le PAM et ses partenaires à favoriser ensemble un accès équitable aux moyens permettant de parvenir à la sécurité alimentaire et à une bonne nutrition et à donner aux personnes concernées la maîtrise de ces moyens. Les activités inclusives de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise, de renforcement de la résilience et de développement sont

Au Bangladesh, le PAM contribue à la mise en ligne de programmes de protection sociale utilisant des transferts monétaires, qui permettent d'effectuer des virements directement sur les comptes bancaires ou les comptes mobiles des femmes. Ces programmes ont renforcé l'inclusion numérique et financière et l'émancipation économique des femmes.

³⁰ Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA). 2019. *Sustaining the Ambition – Delivering Change: Agenda for Humanity Annual Synthesis Report 2019*.

³¹ OCHA. 2021. *Policy Instruction on Gender Equality 2021-2025*.

essentielles pour atteindre les objectifs fixés en matière d'égalité femmes-hommes et d'avancement des femmes et des filles dans le cadre de l'action humanitaire³².

11. Le PAM défend une approche axée sur l'être humain, qui promeut la diversité, l'inclusion et l'égalité femmes-hommes. Cette approche nécessite que le PAM s'engage à mener de véritables consultations inclusives et représentatives de façon à tenir compte des besoins, des priorités et du vécu de tous dans les programmes. Les femmes, les hommes, les filles et les garçons et les autres personnes issues de la diversité ne forment pas des groupes homogènes. Le PAM fixera des normes pour s'assurer que les programmes, notamment par l'application de l'analyse de la problématique femmes-hommes, prennent en considération les conséquences différentes des situations d'urgence et des crises prolongées sur les bénéficiaires issus de la diversité, et permettent d'y faire face. Dans ce contexte, la diversité tient compte de l'ensemble des attributs tels que le sexe, l'âge, le handicap, la race, l'appartenance ethnique, la religion, ~~et l'orientation sexuelle, l'identité de genre, le vécu et les systèmes de valeurs~~³³, qui sont susceptibles d'influer sur la façon dont les personnes participent aux programmes du PAM et en bénéficient³⁴. L'analyse de la problématique femmes-hommes étayera les actions qui s'adaptent aux contextes nationaux et locaux. L'évolution du contexte peut entraîner une réévaluation de l'analyse de la problématique femmes-hommes pour s'assurer que les programmes du PAM continuent de répondre aux besoins spécifiques de tous les bénéficiaires visés.
12. Les PSP offrent un point de départ possible pour parvenir à un engagement de haut niveau consistant à promouvoir l'égalité femmes-hommes dans chaque pays où le PAM intervient, et le cadre au moyen duquel les actions appuyées par le PAM axées sur la problématique femmes-hommes seront définies et mises en œuvre. Le processus de planification stratégique par pays s'appuiera sur l'analyse de la problématique femmes-hommes, notamment les données secondaires et les rapports élaborés par les partenaires nationaux et internationaux sur les obstacles à la promotion de l'égalité femmes-hommes. Pour faciliter la conception des activités des PSP, les bureaux de pays bénéficieront des constatations relatives à ces questions issues des évaluations des PSP précédents et mèneront des analyses ciblées pour déterminer les approches et les actions les plus appropriées. À cet effet, ils prendront en considération l'expérience et les capacités dont le PAM et ses partenaires disposent pour obtenir des résultats liés à la problématique femmes-hommes.

Au Cameroun, la distribution par le PAM de l'assistance alimentaire en nature s'accompagne de réunions de sensibilisation axées sur la prise de décisions partagée entre les femmes et les hommes concernant l'utilisation de l'assistance. Cela renforce la participation, la prise de responsabilités et la capacité d'action des femmes et des filles en augmentant la proportion de femmes et d'hommes qui prennent ensemble les décisions relatives au ménage, ainsi que le nombre de ménages où les femmes ont davantage de pouvoir pour prendre elles-mêmes les décisions relatives à l'assistance alimentaire.

³² Cette démarche concorde avec la politique adoptée en 2017 par le Comité permanent interorganisations relative à l'égalité femmes-hommes et à l'avancement des femmes et des filles dans le cadre de l'action humanitaire (*Gender Equality and the Empowerment of Women and Girls in Humanitarian Action*).

³³ La présente politique concorde avec l'objectif du Comité permanent interorganisations en matière d'égalité femmes-hommes et d'avancement des femmes et des filles dans le cadre de l'action humanitaire, qui énonce expressément qu'il faut répondre aux besoins respectifs des femmes, des filles, des hommes et des garçons dans toute leur diversité, promouvoir et protéger leurs droits humains et remédier aux inégalités entre les sexes. Comité permanent interorganisations. 2017. *Gender Equality and the Empowerment of Women and Girls in Humanitarian Action*.

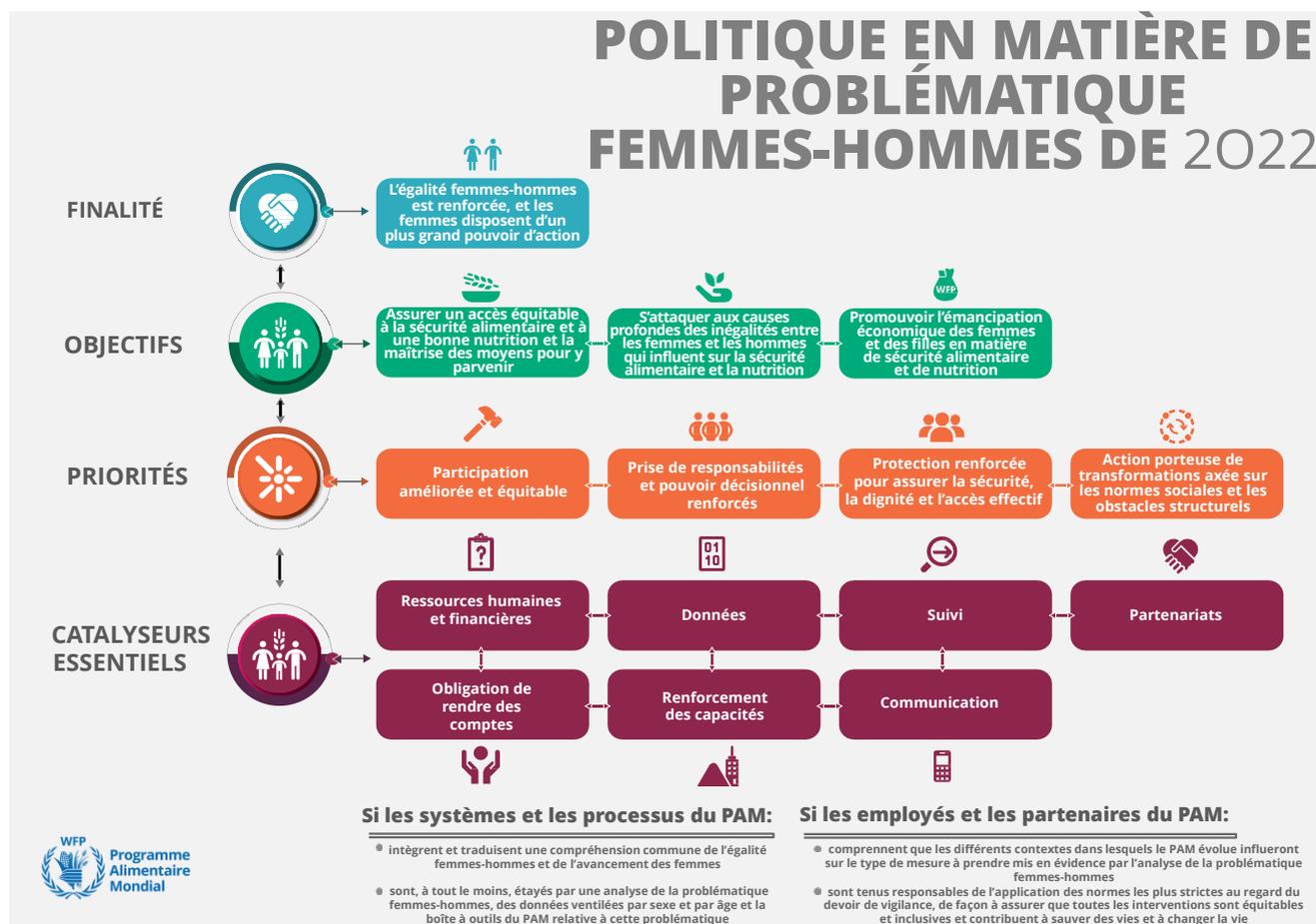
³⁴ Certains aspects de la diversité sont visibles, d'autres non.

13. Les partenariats sont au cœur des initiatives que le PAM mène pour accélérer les progrès dans le domaine de l'égalité femmes-hommes et de l'avancement des femmes. Dans le cadre de la conception et de la mise en œuvre des programmes, le PAM recherchera des acteurs internationaux, nationaux et locaux aussi bien publics que privés qui présentent des avantages comparatifs leur permettant d'obtenir des résultats dans ce domaine dans certains pays ou contextes, et collaborera avec eux. La collaboration avec des acteurs internationaux spécialisés dans l'évaluation rapide de la problématique femmes-hommes peut, par exemple, aider les équipes du PAM à déterminer la meilleure façon d'intégrer des actions axées sur cette problématique dès le début des interventions. Les partenariats qui cherchent à tirer parti des financements axés sur ces résultats sont également essentiels. Le PAM continuera de faire appel et de contribuer aux cadres et aux mécanismes existants pour promouvoir l'égalité femmes-hommes et l'avancement des femmes, notamment à travers son rôle au sein des équipes de pays des Nations Unies, du système d'action groupée dans le domaine humanitaire et des équipes de pays pour l'action humanitaire, des plans d'aide humanitaire et des organes de coordination de l'action humanitaire interorganisations.
- Après le tremblement de terre d'août 2021 en Haïti, le PAM a travaillé en partenariat avec la Cooperative for Assistance and Relief Everywhere et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour mener une [analyse rapide de la problématique femmes-hommes](#). Cette analyse a guidé l'intervention humanitaire à court terme en générant des données ventilées par sexe et par âge et en renforçant la capacité des femmes et des organisations dirigées par des femmes à prendre l'initiative. Elle a aussi permis de déterminer les actions de relèvement à mener à moyen terme, en particulier la formation des femmes à la préparation aux catastrophes et l'appui en faveur de leur émancipation économique.
14. Les engagements pris en commun pour promouvoir l'égalité femmes-hommes et l'avancement des femmes éclaireront et consolideront les partenariats noués entre le PAM et d'autres organismes des Nations Unies, notamment: l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et les autres organismes ayant leur siège à Rome, à savoir l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Fonds international de développement agricole (FIDA). Le PAM cherchera aussi à renforcer les partenariats noués avec les partenaires gouvernementaux concernés, les organisations ayant un mandat relatif à la problématique femmes-hommes, les organisations féministes et les organisations de femmes de la société civile qui sont les mieux placés en tant que premiers intervenants et partenaires de développement clés dans les contextes humanitaires. Cette approche fondée sur la collaboration et la coordination au service des activités menées pour renforcer les capacités, tirer parti des ressources, influencer sur les politiques et mettre en œuvre les programmes aux niveaux national et international permet de faire mieux connaître et de pérenniser les résultats du PAM liés à la problématique femmes-hommes.
- En Libye, le PAM travaille en partenariat avec des organisations locales dirigées par des femmes pour apporter un soutien aux femmes en tant qu'agentes du changement dans les zones touchées par les conflits. Dans le cadre de programmes Vivres pour la formation, les femmes développent les compétences nécessaires pour gagner un revenu et être reconnues comme des actrices économiques au sein de leur communauté.
- En Équateur, le PAM, le FNUAP et le Ministère de l'inclusion économique et sociale facilitent l'accès des adolescentes enceintes à un régime alimentaire nutritif au moyen de transferts de type monétaire, d'une aide à la compréhension des questions financières, de cours de formation sur la santé et de soins de santé.

Objectifs et priorités

15. La présente politique vise trois objectifs de programmation au moyen desquels le PAM accélérera les progrès en matière d'égalité femmes-hommes et d'avancement des femmes dans le cadre de son mandat. La théorie du changement décrite ici (figure 1) montre le rôle central que joue l'objectif de développement durable (ODD) 5 – "Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles" – dans l'obtention de résultats durables au titre des ODD 2 et 17. On n'accomplira des progrès dans le domaine de la sécurité alimentaire que si l'on s'attaque aux causes profondes des inégalités entre les femmes et les hommes; et on n'atteindra pas l'ODD 2 si l'on ne progresse pas dans la réalisation de l'ODD 5.

Figure 1: Théorie du changement



16. **Objectif 1. Assurer un accès équitable à la sécurité alimentaire et à une bonne nutrition et la maîtrise des moyens pour y parvenir.** Pour le PAM, il est essentiel de renforcer le pouvoir d'action des bénéficiaires pour s'attaquer aux facteurs structurels qui les empêchent de parvenir à une sécurité alimentaire et à une nutrition adéquates, quels que soient le sexe, le genre, le handicap ou le stade de la vie des intéressés. Pour mener des interventions ciblées, il faudra que le PAM élargisse ses activités d'évaluation, de mise en œuvre et de suivi de façon à mieux comprendre la dynamique de la répartition des aliments à l'intérieur des ménages, notamment au moyen d'outils de mesure qualitatifs. Il s'agira notamment de reconnaître que les femmes et les filles jouent un rôle essentiel dans la culture, la préparation et la commercialisation des produits alimentaires ainsi que dans la supervision de la nutrition de la famille, mais qu'elles ont plus de risques que les hommes d'être en situation d'insécurité alimentaire et sont souvent exclues des décisions relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition prises aux niveaux des ménages et des communautés. Une attention particulière sera portée à la promotion de technologies permettant de gagner du temps, qui améliorent les moyens d'existence, réduisent le

fardeau des travaux non rémunérés et facilitent un accès équitable à la sécurité alimentaire et à une bonne nutrition ainsi que la maîtrise des moyens pour y parvenir. On s'intéressera notamment à la promotion des initiatives qui visent à renforcer l'inclusion numérique et financière des femmes, des filles et d'autres personnes exclues.

17. **Objectif 2. S'attaquer aux causes profondes des inégalités entre les femmes et les hommes qui influent sur la sécurité alimentaire et la nutrition.** Les inégalités entre les femmes et les hommes qui entravent la participation effective des femmes et des filles aux systèmes alimentaires et les empêchent d'en bénéficier continuent de servir de base à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle des personnes issues de la diversité avec lesquelles le PAM travaille. Bien que les situations d'urgence créent des risques susceptibles de creuser les inégalités, elles peuvent aussi favoriser des moments de changement social lorsque les conditions qui influent sur les inégalités entre les sexes dans le domaine de la sécurité alimentaire se transforment en conditions propices à l'instauration de changements positifs et durables. Pour le PAM, s'attaquer aux normes sociales et aux rapports de force inégaux dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition nécessite d'aider chacun des membres du ménage à déterminer qui contribue aux décisions relatives à la nourriture, et à répondre notamment à des questions telles que comment, quand, où, pourquoi, combien et par qui la nourriture est achetée et consommée. À cette fin, le PAM nécessitera la participation expresse de nombreux acteurs, en particulier des bénéficiaires des programmes issus de la diversité en tant qu'agents du changement. Le fait d'associer de manière systématique les hommes et les garçons aux côtés des femmes et des filles est une condition préalable essentielle pour améliorer la compréhension et parvenir à un consensus concernant l'élimination des causes profondes nocives des inégalités entre les sexes.
18. **Objectif 3. Promouvoir l'émancipation économique des femmes et des filles en matière de sécurité alimentaire et de nutrition.** Le PAM soutient les femmes et les filles en tant qu'actrices sociales, économiques et politiques de plein droit. Les femmes et les filles se heurtent toutefois à des obstacles structurels qui les empêchent de participer de manière équitable aux sphères sociales, économiques et politiques. Ces restrictions apparaissent clairement dans les difficultés que les femmes rencontrent pour accéder à l'ensemble de leurs droits et documents juridiques, aux moyens de production, aux services financiers et aux nouvelles technologies, ainsi que dans la répartition inégale des soins et travaux domestiques non rémunérés et la sous-représentation des femmes dans les sphères du pouvoir et de la politique. La pandémie de COVID-19 a augmenté le nombre d'années nécessaires pour combler l'écart entre les femmes et les hommes, qui est passé de 99,5 ans en 2019 à 135,6 ans en 2020³⁵. Il est essentiel d'instaurer les conditions permettant aux femmes et aux filles de prétendre au même titre que les hommes et les garçons aux possibilités de subsistance afin de renforcer leur émancipation économique, de faire respecter leurs droits humains et de leur permettre d'assurer leur sécurité alimentaire et une bonne nutrition pour elles-mêmes et leur ménage.
19. Pour le PAM, l'intégration de la problématique femmes-hommes est l'approche sous-jacente qui consiste à prendre en compte de manière systématique cette problématique dans l'ensemble des programmes, tandis que les actions ciblées axées sur la problématique femmes-hommes désignent les mesures spécifiques à prendre dans les cas où les problèmes ne peuvent pas être réglés par la simple intégration de cette problématique. Le PAM promeut l'intégration de la problématique femmes-hommes en évaluant les besoins des femmes, des hommes, des filles et des garçons et en faisant en sorte que les politiques et les programmes appropriés menés dans tous les domaines d'activité donnent accès à la sécurité alimentaire et à une bonne nutrition, permettent d'en bénéficier et assurent la maîtrise des moyens pour y parvenir, le tout de manière équitable. Il est, par exemple,

³⁵ Forum économique mondial. *Global Gender Gap Report 2021 – Insight Report*.

probable qu'un programme de distribution de vivres qui tiendrait compte uniquement du nombre de personnes par ménage, sans prendre en considération le sexe, le genre, ni les différents stades de la vie des intéressés, sous-estimerait d'importants besoins nutritionnels. Dans cet exemple, l'intégration de la problématique femmes-hommes permettrait de s'assurer que le PAM cherche à déterminer les besoins caloriques et nutritionnels respectifs de tous les membres du ménage et à y répondre. Dans ce cas, une action ciblée axée sur la problématique femmes-hommes pourrait consister à offrir un appui spécifique supplémentaire à certains membres du ménage tels que les adolescentes au moyen de suppléments alimentaires ou d'une assistance monétaire, comme cela a été démontré lors de l'application de l'outil du PAM destiné à combler le déficit en nutriments pour déterminer les obstacles contextuels aux apports en nutriments³⁶. Lorsqu'un programme d'appui aux petits exploitants agricoles consiste à distribuer des moyens de production, une action ciblée axée sur la problématique femmes-hommes pourrait être nécessaire pour examiner les obstacles qui empêchent les agricultrices d'accéder à ces actifs, de les posséder et d'en avoir la maîtrise, afin de défendre et de promouvoir l'accès de tous les agriculteurs aux intrants agricoles et de leur permettre de contrôler ces intrants, indépendamment de leur sexe, de leur âge ou de leur handicap.

20. Les trois objectifs énoncés dans la présente politique s'articulent en outre autour de **quatre priorités interdépendantes et complémentaires**³⁷ qui constituent le socle des meilleures pratiques du PAM en matière de problématique femmes-hommes et sont essentielles pour atteindre chacun de ces objectifs:
- i) **Participation améliorée et équitable** – Le PAM œuvre en faveur de la participation équitable³⁸ de tous en remettant en cause les normes sociales et les obstacles structurels pour s'assurer que chaque personne peut faire entendre sa voix et prendre pleinement part au dialogue et aux actions qui ont des répercussions sur sa vie³⁹. Il est essentiel de travailler non seulement avec les femmes et les filles, mais aussi avec les hommes et les garçons pour assurer à toutes et tous une participation équitable et effective et un accès durable et sûr aux programmes du PAM.
 - ii) **Prise de responsabilités et pouvoir décisionnel renforcés** – Le PAM soutient l'autodétermination qui donne à chaque personne davantage de pouvoir pour assumer des responsabilités et prendre des décisions concernant ses besoins et son vécu personnel liés aux systèmes alimentaires, à la sécurité alimentaire et à la nutrition ainsi que ceux de son ménage, de sa communauté et de la société. Il sera essentiel de collaborer avec différents partenaires internationaux, nationaux et locaux, notamment avec des hommes et des garçons, pour faire évoluer les attitudes à l'égard des femmes et des filles dans les instances dirigeantes et décisionnelles.

³⁶ PAM. Fill the Nutrient Gap. [WFP Nutrition's Learning Platform](#).

³⁷ Les objectifs de la précédente politique en matière de problématique femmes-hommes (2015-2020) ont été transformés en priorités fondamentales.

³⁸ *La recherche de l'équité consiste à être juste à l'égard de toutes et tous, indépendamment du sexe, de l'âge, du handicap, de la race, de l'appartenance ethnique, de la religion, du genre, de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre, du vécu ou des systèmes de valeurs. Boîte à outils du PAM relative à la problématique femmes-hommes.*

³⁹ La priorité 1 est harmonisée avec la politique du PAM en matière de protection et d'obligation redditionnelle, selon laquelle "[l]a coopération systématique avec les populations touchées, les mesures de reddition de comptes tant en interne qu'en externe et l'inclusion [...] impliquent de faire en sorte que les communautés touchées, en particulier les personnes les plus à risque, contribuent à façonner et à éclairer l'action humanitaire et les activités de développement", que le PAM s'en charge directement ou qu'il aide les pouvoirs publics et les partenaires à s'en charger, en leur fournissant un appui et en renforçant leurs capacités. "Politique du PAM en matière de protection et d'obligation redditionnelle" (WFP/EB.2/2020/4-A/1/Rev.2).

- iii) **Protection renforcée pour assurer la sécurité, la dignité et l'accès effectif** – Le PAM est conscient que les normes structurelles et le déséquilibre des rapports de force privent de pouvoir d'action et discriminent les personnes issues de la diversité. En outre, ces freins alimentent les violences sexistes, notamment l'exploitation et les atteintes sexuelles, en en faisant un outil de pouvoir et de contrôle d'une personne sur une autre, une arme de guerre dans les environnements instables, une stratégie économique qui se manifeste par le mariage précoce, le mariage des enfants et le mariage forcé et un mécanisme de survie dangereux au plus fort des crises. En complément de – et en conformité avec – la politique du PAM en matière de protection et d'obligation redditionnelle, la circulaire de la Directrice exécutive sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles, la prévention et l'atténuation des violences sexistes, notamment l'exploitation et les atteintes sexuelles, par la recherche et le traitement des facteurs structurels et contextuels demeurent au premier plan de l'action du PAM.
- iv) **Action porteuse de transformations axée sur les normes sociales et les obstacles structurels** – Le PAM travaillera avec des partenaires locaux, nationaux et internationaux pour faire entendre la voix des bénéficiaires issus de la diversité et renforcer les moyens dont ils disposent pour agir et prendre des responsabilités. En éliminant les obstacles structurels – juridiques, réglementaires, économiques, politiques, coutumiers ou autres – qui entravent l'aptitude des intéressés à affirmer leur autodétermination, le PAM donne aux bénéficiaires les moyens de se faire entendre et d'agir sur un pied d'égalité au sein de leur ménage, de leur communauté et de la société. La réduction des inégalités généralisées entre les femmes et les hommes, de manière indépendante et en partenariat avec d'autres acteurs, stimulera l'obtention de résultats équitables et durables pour tous.

Catalyseurs essentiels

21. Le PAM s'appuie sur un grand nombre de stratégies et d'outils pour accélérer les progrès en matière d'égalité femmes-hommes et d'avancement des femmes. Le marqueur de l'égalité femmes-hommes et de l'âge nécessite d'évaluer les facteurs relatifs au sexe et à l'âge, puis de les intégrer dans les PSP et de les prendre en compte lors de l'exécution des programmes⁴⁰. Le programme visant à transformer les relations femmes-hommes donne aux bureaux de pays un soutien technique spécialisé pour intégrer la problématique femmes-hommes dans l'ensemble de leurs programmes et opérations ainsi que sur leurs lieux de travail. La boîte à outils relative à la problématique femmes-hommes et les ressources pédagogiques seront tenues à jour et développées pour continuer de proposer au PAM et à ses partenaires des orientations clés sur la prise en compte de cette problématique.
22. Les stratégies et les outils de programmation éclaireront les sept **catalyseurs essentiels** de la politique et seront renforcés par ces catalyseurs, lesquels constituent les éléments de base dont le PAM se sert pour traduire ses engagements ambitieux en actions et en résultats dans le domaine de l'égalité femmes-hommes, aussi bien en interne qu'à l'extérieur:

⁴⁰ Le marqueur de l'égalité femmes-hommes et de l'âge a été adapté à partir du marqueur de l'égalité femmes-hommes des Nations Unies pour tenir compte de l'approche programmatique du PAM dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

- i) **Veiller à disposer de ressources humaines et financières appropriées.** Les bureaux régionaux et les bureaux de pays augmenteront le nombre de leurs employés dotés de compétences spécialisées dans le domaine de l'égalité femmes-hommes et de l'avancement des femmes, qui sont recrutés pour une durée déterminée. Cette mesure fait suite à la recommandation 6 de l'évaluation de la politique en matière de problématique femmes-hommes (2015-2020), et est essentielle pour appuyer les activités axées sur cette problématique exposées dans les PSP⁴¹. Les conseillers spécialisés peuvent aider le PAM à mener une concertation et des actions progressives avec les partenaires pour remédier aux inégalités entre les sexes de manière durable⁴². En tant qu'employeur respectueux de l'égalité des chances, le PAM reconnaît qu'il occupe une position privilégiée pour faire progresser des pratiques équitables et inclusives de gestion des ressources humaines dans l'ensemble des bureaux de terrain, dans toute leur diversité⁴³. Devant la plus grande place accordée à l'obtention de résultats liés à la problématique femmes-hommes par les partenaires du PAM, la présente politique s'appuiera sur une évaluation réaliste des ressources humaines et financières requises pour parvenir à une mise en œuvre efficace aux niveaux mondial et régional ainsi qu'au niveau des bureaux de pays. Dans le cadre de la présente politique, le PAM s'engage:
- à élaborer un plan d'exécution et de financement, pour lequel il obtiendra le soutien de la direction;
 - à élaborer et à mettre en œuvre une structure de dotation en personnel, de recrutement et d'établissement de rapports conformément à l'opération de planification des effectifs en cours; et
 - à dépasser la valeur cible associée à l'indicateur de performance d'ONU-SWAP relatif à l'allocation des ressources (indicateur 9) qu'il s'était fixée⁴⁴.
- ii) **Collecter, analyser et utiliser des données quantitatives et qualitatives de manière participative.** Lorsque le PAM est chef de file en matière de collecte, d'analyse et d'utilisation des données, il s'efforcera de transformer les informations fiables ventilées par sexe, âge et handicap en informations et connaissances utilisables, propres à éclairer les activités stratégiques liées à l'aide humanitaire et au développement⁴⁵. Lorsque cela sera possible, le PAM cherchera à renforcer les capacités dont les gouvernements disposent pour collecter, analyser et utiliser des données ventilées de façon à faciliter la prise de décisions fondées sur des données factuelles. Lorsqu'il s'appuiera sur des données recueillies par d'autres partenaires tels que le HCR, l'UNICEF, des organisations non gouvernementales (ONG) ou des gouvernements, il tirera parti du soutien qu'il apporte aux partenaires pour renforcer la collecte, l'analyse et l'utilisation de données ventilées. Les méthodes traditionnelles de collecte de données sont axées sur les chefs de famille, mais l'objectif du PAM est de rendre compte de la dynamique de la sécurité alimentaire et de la nutrition au sein

⁴¹ "Rapport succinct de l'évaluation de la politique du PAM en matière de problématique hommes-femmes (2015-2020)" (WFP/EB.A/2020/7-B). La recommandation 6 préconise au PAM d'investir dans la mise en place au Siège et dans les bureaux régionaux de conseillers pour la problématique femmes-hommes spécialisés et qualifiés et de se doter d'une équipe de conseillers expérimentés en la matière chargés de travailler dans les bureaux de pays.

⁴² Dans les situations d'urgence et dans les contextes humanitaires, le PAM reconnaît le rôle essentiel que les conseillères pour la problématique femmes-hommes – recrutées sur le plan local et international – jouent pour faciliter la mise en œuvre d'activités participatives de mobilisation et un dialogue effectif avec des bénéficiaires issus de la diversité, notamment des femmes et des filles.

⁴³ "Politique du PAM en matière de personnel" (WFP/EB.A/2021/5-A).

⁴⁴ ONU-Femmes. *Promoting UN accountability (UN-SWAP and UNCT-SWAP)*.

⁴⁵ "Plan stratégique du PAM pour 2022-2025" (WFP/EB.2/2021/4-A/1/Rev.2).

des ménages. En cherchant à associer tous les membres du ménage, le PAM parviendra à une compréhension plus approfondie des perceptions, des possibilités et des besoins respectifs des intéressés concernant l'alimentation et la nutrition. Des techniques de mesure qualitative seront mises en place parallèlement aux mesures quantitatives afin d'éclairer la conception des programmes et les approches méthodologiques adoptées pour effectuer le suivi des changements obtenus en matière de problématique femmes-hommes au fil du temps. Dans le cadre de la présente politique, le PAM s'engage:

- à collecter, à analyser et à utiliser des données ventilées par sexe, âge, handicap et autres attributs sociodémographiques, y compris dans les approches qualitatives ou intrafamiliales, lorsque cela est possible et s'il y a lieu de le faire; et
- à travailler en partenariat avec les pouvoirs publics aux niveaux local et national, des établissements universitaires, des organisations locales de femmes, des instituts de recherche nationaux et des ONG pour recueillir des données qualitatives et quantitatives fiables et mener des analyses des inégalités entre les femmes et les hommes, de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

iii) **Assurer le suivi, établir des rapports et réaliser des évaluations de manière cohérente.** Dans la présente politique, il est reconnu qu'il est important de valider les actions menées au niveau des pays pour promouvoir l'égalité femmes-hommes et l'avancement des femmes au moyen du suivi, de l'établissement des rapports et de l'évaluation. Il est tout aussi important de créer une base de données factuelles, notamment en menant des évaluations des PSP, des évaluations d'impact et des évaluations axées sur la problématique femmes-hommes, en diffusant les enseignements tirés de l'expérience et en produisant les supports de connaissances connexes pour éclairer les programmes futurs. Compte tenu de l'importance qu'il y a à éliminer les causes profondes des inégalités entre les femmes et les hommes qui perpétuent des comportements nocifs tels que les violences sexistes ainsi que l'exploitation et les atteintes sexuelles, les mécanismes communautaires efficaces de remontée de l'information continueront de jouer un rôle essentiel dans la détection de faits de ce type. Les signalements reçus sont classés par ordre de priorité et déclenchent une intervention centrée sur les survivants ainsi qu'une enquête menée par le Bureau des inspections et des enquêtes, et aident le PAM à déterminer les schémas et les tendances pour guider les activités d'atténuation⁴⁶. Dans le cadre de la présente politique, le PAM s'engage:

- à élaborer et à diffuser une trajectoire de résultats liés à la problématique femmes-hommes qui représente une chaîne de résultats SMART⁴⁷ reliant les activités menées dans les pays autour de cette problématique au Cadre de résultats institutionnels.

⁴⁶ "Politique du PAM en matière de protection et d'obligation redditionnelle" (WFP/EB.2/2020/4-A/1/Rev.2). Note: les enquêtes relèvent de la responsabilité du Bureau des inspections et des enquêtes.

⁴⁷ L'acronyme SMART désigne des objectifs ou des buts qui sont spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps.

- iv) **Nouer différents types de partenariat.** L'un des éléments clés pour accélérer les progrès en matière d'égalité femmes-hommes est le renforcement de la collaboration du PAM et de la coordination de partenariats de terrain, nouveaux ou existants, noués avec d'autres entités des Nations Unies (ONU-Femmes, FNUAP, UNICEF, HCR, OCHA, FAO et FIDA), des partenaires publics et privés, des autorités locales et nationales, des ONG et des acteurs locaux, notamment les organisations ayant un mandat relatif à la problématique femmes-hommes, les organisations féministes et les organisations de femmes de la société civile dans les contextes humanitaires. Chaque fois que possible, le PAM, en collaboration avec d'autres partenaires présents sur le terrain, invitera des organisations locales centrées sur les femmes à participer concrètement à des instances décisionnelles et soutiendra les investissements consentis dans le renforcement des capacités pour une collaboration au niveau local⁴⁸. La question de savoir si le PAM jouera un rôle de chef de file ou d'appui dans la mise en œuvre d'engagements communs pris en matière de problématique femmes-hommes dépendra des avantages comparatifs et de la présence des partenaires sur le terrain. Cela implique un échange à double sens: les informations sur l'égalité femmes-hommes qui découlent des programmes et des opérations du PAM doivent être échangées avec d'autres acteurs de façon à éclairer les stratégies et les interventions multisectorielles et pluridisciplinaires. Le PAM renforcera sa participation au sein du Réseau interinstitutions des Nations Unies pour l'égalité femmes-hommes et l'avancement des femmes, du groupe de travail sur l'égalité des sexes du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, du groupe de référence sur la problématique femmes-hommes du Comité permanent interorganisations, du groupe de travail sur la problématique femmes-hommes des organismes ayant leur siège à Rome et d'autres instances le cas échéant. Dans le cadre de la présente politique, le PAM s'engage:
- à compléter les orientations actuelles consacrées aux partenariats axés sur la problématique femmes-hommes afin d'intégrer une approche plus stratégique visant à renforcer les partenariats dans ce domaine sur le terrain, au niveau des pays et à l'échelle institutionnelle.
- v) **Veiller au respect de l'obligation de rendre compte à tous les niveaux.** Le PAM est responsable avant tout à l'égard des populations auxquelles il vient en aide⁴⁹. Le renforcement de l'égalité femmes-hommes et de l'avancement des femmes est une priorité institutionnelle. La mise en œuvre de la présente politique relève de la responsabilité de tous les employés du PAM, concerne tous les aspects de l'action du PAM et concorde avec les engagements communs du système des Nations Unies en matière de problématique femmes-hommes. On attend donc des directeurs de pays, des directeurs régionaux et de l'équipe de direction au Siège qu'ils produisent des rapports cohérents et harmonisés portant sur les résultats liés à la problématique femmes-hommes⁵⁰ et des messages institutionnels sur le sujet, et utilisent tous les processus institutionnels de communication de l'information pour rendre compte des engagements institutionnels correspondants. Dans le cadre de la présente politique, le PAM s'engage:

⁴⁸ Conformément au programme d'adaptation de l'action aux contextes locaux, cette démarche consiste à respecter, à soutenir et à renforcer la prise de responsabilités et les capacités à l'échelle locale, notamment des organisations dirigées par des femmes et des organisations promouvant l'égalité femmes-hommes.

⁴⁹ "Politique du PAM en matière de protection et d'obligation redditionnelle" (WFP/EB.2/2020/4-A/1/Rev.2).

⁵⁰ Les rapports sur les résultats liés à la problématique femmes-hommes concorderont à terme avec la trajectoire des résultats obtenus dans ce domaine qui doit être élaborée.

- à faire en sorte que la mise en œuvre de la politique fasse l'objet d'un contrôle et que la haute direction en rende compte.
- vi) **Renforcer les capacités individuelles et institutionnelles.** Au moyen de sa boîte à outils relative à la problématique femmes-hommes et des supports d'apprentissage connexes axés sur cette problématique, du marqueur de l'égalité femmes-hommes et de l'âge, du programme visant à transformer les relations femmes-hommes et des analyses de la conception et de la mise en œuvre portant sur la problématique femmes-hommes et d'autres questions, le PAM s'assure que ses employés et partenaires s'accordent sur la signification de ce concept et obtiennent des résultats à cet égard dans le cadre des programmes mis en œuvre. Le renforcement des aptitudes et des capacités comprendra des pratiques normalisées d'analyse de la problématique femmes-hommes et soutiendra une collaboration, une coordination et des partenariats plus efficaces visant à accélérer les progrès en matière d'égalité femmes-hommes et d'avancement des femmes. Les actions axées sur la problématique femmes-hommes doivent être guidées par les réalités du terrain et être harmonisées entre le Siège, les unités techniques, les bureaux régionaux et les bureaux de pays. Le PAM mettra à profit sa position en tant que chef de file des interventions humanitaires pour renforcer les capacités techniques, l'analyse et les actions relatives à la problématique femmes-hommes dans le cadre des activités menées en collaboration avec d'autres organisations et au sein du système d'action groupée dans le domaine humanitaire. Dans le cadre de la présente politique, le PAM s'engage:
- à mettre à jour et à diffuser un plan de développement des capacités relatives à la problématique femmes-hommes.
- vii) **Informier et sensibiliser de manière cohérente.** Le PAM est conscient qu'il est important de communiquer, de sensibiliser et de mobiliser de manière claire, concise, inclusive et appropriée lorsqu'on s'attaque aux causes profondes des inégalités entre les femmes et les hommes. Pour faciliter l'acceptation de la présence du PAM et un accès humanitaire sans entrave, des supports visant à mobiliser les populations touchées seront mis à disposition, présentés dans des termes clairs et appropriés et accompagnés d'illustrations tenant compte de la problématique femmes-hommes. Cela permettra aux personnes concernées de bénéficier des services du PAM, tandis que sera assurée dans le même temps la protection des employés et des biens du PAM. Dans le cadre de la présente politique, le PAM s'engage:
- à élaborer et à diffuser un plan de communication et de sensibilisation sur la problématique femmes-hommes à l'intention de publics aussi bien internes qu'externes.

Risques

23. Si le PAM ne parvient pas à mettre en œuvre la politique en matière de problématique femmes-hommes au niveau national ou régional ou dans l'ensemble de ses unités techniques, sa réputation d'organisation résolue à améliorer la situation sur le plan de la sécurité alimentaire et de la nutrition en promouvant l'égalité femmes-hommes et l'avancement des femmes en souffrira. En maintenant un effectif au complet dans le Bureau chargé de la prise en compte de la problématique femmes-hommes, dans les unités techniques ciblées et dans tous les bureaux régionaux et bureaux de pays et en menant en parallèle des activités de renforcement des capacités, le PAM mettra à la disposition de ses employés et de ses partenaires un appui suffisant pour mettre en œuvre la politique avec efficacité. Le PAM prendra également des mesures adaptées pour atténuer les risques suivants liés aux engagements pris dans la politique:

Type de risque	Risque	Mesures prises pour faire face aux risques
Stratégique	L'absence de compréhension commune des objectifs institutionnels liés à la problématique femmes-hommes peut involontairement contribuer à perpétuer les stéréotypes sexistes et à renforcer les obstacles à une participation, à une prise de responsabilités et à une prise de décisions équitables.	Parallèlement à la fonction de contrôle assurée par le groupe directeur sur l'égalité femmes-hommes et l'avancement des femmes, que présidera le Sous-Directeur exécutif chargé du Département de l'élaboration des programmes et des politiques, des outils et des cours de formation seront élaborés et mis en service pour donner à tous les employés les moyens de repérer et de saisir les possibilités d'intervention stratégiques en matière de problématique femmes-hommes lorsqu'elles apparaissent. Les conseillers pour la problématique femmes-hommes apporteront un appui au renforcement des capacités et une assistance technique pour accélérer les progrès sur la voie de l'égalité femmes-hommes.
Opérationnel	Les inégalités actuelles entre les femmes et les hommes se creusent, les personnes courent davantage le risque de subir des préjudices et d'être exclues socialement et la sûreté et la sécurité personnelles des bénéficiaires des programmes sont menacées parce que les questions liées aux normes sociales et aux obstacles structurels sont insuffisamment prises en considération lors de la conception et de la mise en œuvre des programmes.	Les actions visant à favoriser le changement de comportement, comme la lutte contre la discrimination certaines normes sociales et les obstacles structurels, doivent être guidées par une solide analyse de la problématique femmes-hommes et soutenues par un personnel à même de rechercher des points de départ innovants et adaptés au contexte pour amorcer un dialogue sur cette problématique. L'analyse de la problématique femmes-hommes permettra de répertorier les risques que sont susceptibles de courir les bénéficiaires et de proposer des stratégies d'atténuation qui s'attaquent aux inégalités. Les conseillers pour la problématique femmes-hommes joueront un rôle à part entière dans l'appui apporté aux collègues chargés des programmes pour intégrer les concepts d'égalité, de diversité et d'inclusion dans l'ensemble du portefeuille d'activités du PAM.
Financier	La réussite de la mise en œuvre de la présente politique nécessitera des ressources humaines et financières spécifiques.	La direction du PAM devra s'assurer que les bureaux de pays, les bureaux régionaux et les équipes techniques comptent dans leur effectif des collaborateurs dotés de compétences appropriées en matière de problématique femmes-hommes. Les analyses de la problématique femmes-hommes aideront à déterminer la mesure dans laquelle les bureaux de pays intègrent des actions axées sur cette problématique pour établir leurs budgets et effectuer leurs prévisions, appuient la collecte, l'analyse et l'utilisation de données ventilées, s'assurent que suffisamment de spécialistes du sujet participent à toutes les étapes du cycle des programmes et examinent les modifications susceptibles d'être apportées aux PSP existants et aux activités associées pour maximiser les résultats dans ce domaine.

Mise en œuvre

24. Il ne sera pas possible de promouvoir des résultats durables en matière d'égalité femmes-hommes et d'avancement des femmes si l'on n'adopte pas dans ce domaine une démarche officielle très affirmée, impulsée par la direction et axée sur l'obligation de rendre compte⁵¹. Le Sous-Directeur exécutif chargé du Département de l'élaboration des programmes et des politiques veillera à l'harmonisation des activités et des cadres pour garantir la cohérence de la mise en œuvre de la présente politique. Pour être en mesure de rendre compte de cette mise en œuvre, le PAM intégrera expressément les questions de l'égalité femmes-hommes et de l'avancement des femmes dans son ensemble d'outils de gestion globale des risques (déclaration d'assurance du Directeur exécutif, registre central des risques ou plan annuel de performance, par exemple). Ces questions sont correctement intégrées dans le Plan stratégique du PAM pour 2022-2025 et le Cadre de résultats institutionnels qui l'accompagne, notamment grâce à des indicateurs spécifiques permettant de mesurer la performance de la gestion.
25. Faire comprendre l'importance des révisions de la politique aux responsables et décideurs du PAM sera une étape importante pour que celui-ci s'engage. Les directeurs de pays et leurs équipes de direction sont chargés de répertorier et d'intégrer les actions axées sur la problématique femmes-hommes dans les PSP et les budgets de portefeuille de pays, complétant en cela le travail d'autres partenaires au sein de l'ensemble du système multilatéral. Cette intégration sera vérifiée au cours de l'examen des programmes. Pour appuyer la mise en œuvre des PSP, les conseillers pour la problématique femmes-hommes en poste dans les bureaux de pays travailleront en étroite collaboration avec leurs homologues régionaux et le Bureau chargé de la prise en compte de la problématique femmes-hommes pour concevoir, appliquer et suivre les résultats obtenus dans ce domaine. De façon générale, les directeurs de pays, les directeurs régionaux et les directeurs des divisions techniques au Siège rendront compte de leur action par l'intermédiaire du groupe directeur sur l'égalité femmes-hommes et l'avancement des femmes et des mécanismes de gestion de la performance.
26. Il est prévu qu'entre quatre et six ans après l'approbation de la politique, l'efficacité de celle-ci fasse l'objet d'une évaluation indépendante. Les constatations issues de l'évaluation éclaireront la poursuite de la mise en œuvre de la politique ou les mises à jour qui seront jugées nécessaires.
27. La présente politique en matière de problématique femmes-hommes s'adresse à toutes les unités administratives du PAM. Elle prend acte de la valeur et de l'avantage comparatif dont le PAM dispose grâce à sa forte présence sur le terrain pour promouvoir de manière dynamique l'égalité femmes-hommes et l'avancement des femmes de façon à lutter contre l'insécurité alimentaire partout dans le monde. La présente politique sera étayée par un plan d'exécution et de financement, une trajectoire de résultats liés à la problématique femmes-hommes et la version révisée des six stratégies régionales consacrées à cette problématique. Pour la mise en œuvre de la politique, le Bureau chargé de la prise en compte de la problématique femmes-hommes collaborera et se coordonnera étroitement avec les autres unités techniques, les bureaux régionaux et les bureaux de pays, dans le cadre d'activités d'assistance technique et de renforcement des capacités. Le Directeur du Bureau chargé de la prise en compte de la problématique femmes-hommes présentera au Conseil d'administration des points annuels sur la mise en œuvre de la politique.

⁵¹ Évaluation interorganisations de l'action humanitaire consacrée à l'égalité femmes-hommes et à l'avancement des femmes et des filles. 2021. [Review of Progress: Mainstreaming Gender Equality and the Empowerment of Women and Girls \(\) into the Humanitarian, Development and Peace Nexus Agenda.](#)

ANNEXE I

Concepts relatifs à la problématique femmes-hommes Termes et expressions clés¹

<u>Concept</u> <u>Terme ou expression</u>	Définition ²
Capacité d'action	Moyens dont un individu ou un groupe dispose pour faire des choix et agir sur la base de ces derniers.
Diversité	La diversité désigne la façon dont les valeurs, les comportements, les perspectives culturelles et les croyances variés recourent les caractéristiques sociodémographiques comme, entre autres, le sexe, l'âge, le handicap, la race, l'appartenance ethnique, la religion, le genre, l'orientation sexuelle, l'identité de genre , l'état de santé, le statut social et économique et les qualifications. Certains aspects de la diversité sont visibles, d'autres non ³ . Ce terme rend compte du fait que les personnes peuvent avoir des priorités, des besoins et des possibilités variés qui influent sur leur aptitude à participer activement aux interventions du PAM ou à bénéficier des avantages qui en découlent.
Renforcement du pouvoir d'action	Il s'agit du processus de renforcement des capacités permettant à un individu de faire des choix et de prendre des décisions concernant sa propre existence. Autres termes utilisés dans ce contexte: avancement, émancipation, autonomisation.
Besoins essentiels/fondamentaux	Les besoins essentiels – ou fondamentaux – sont définis de manière générale comme des biens et des services essentiels dont les ménages ont besoin de façon régulière ou saisonnière pour assurer leur survie et un niveau de vie minimal sans devoir recourir à des mécanismes de survie dangereux ni compromettre leur santé, leur dignité ni les actifs indispensables à leur subsistance ⁴ .
Genre (problématique femmes-hommes) et sexe	Le genre se rapporte aux rôles des femmes et des hommes, tels qu'ils sont définis par la société, tandis que le sexe se rapporte aux différences biologiques entre les femmes et les hommes. Les rôles associés au genre font l'objet d'un apprentissage, varient au fil du temps et diffèrent dans une même culture et d'une culture à l'autre. Le genre définit souvent les obligations, les responsabilités, les contraintes, les possibilités et les privilèges assignés aux individus dans un contexte donné. Outre les attributs sociaux et les possibilités liés au fait d'être une femme ou un homme et les relations entre femmes et hommes et filles et garçons, le genre concerne également les relations entre femmes et les relations entre hommes. On emploie souvent le terme "problématique femmes-hommes" pour désigner le concept de genre. Une définition plus complète du genre englobe les différences en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre au-delà de la binarité et de la différence biologique entre femmes et hommes.

¹ Ces concepts-définitions peuvent évoluer en fonction de l'examen prévu de la boîte à outils du PAM relative à la problématique femmes-hommes.

² Les concepts-définitions relatives à la problématique femmes-hommes présentés ici sont tirés de la boîte à outils du PAM consacrée à cette problématique et du *Glossaire d'égalité des sexes* mis à disposition en ligne par le centre de formation d'ONU-Femmes.

³ Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. 2018. *UNHCR Policy on Age, Gender and Diversity*.

⁴ Voir, par exemple, The Cash Learning Partnership Network. *Glossaire*; Okular Analytics et Save the Children, 2018. *Basic Needs Assessment Guidance and Toolbox Part I: Background and Concepts*.

Concept Terme ou expression	Définition²
Analyse de la problématique femmes-hommes	L'analyse de la problématique femmes-hommes examine les relations entre les femmes et les hommes, en tenant compte des rôles qui leur sont dévolus par la société, de leur accès aux ressources et du contrôle qu'ils en ont ainsi que des contraintes auxquelles ils sont soumis les uns et les autres. Une analyse adéquate de la problématique femmes-hommes comprend les éléments suivants: examen des inégalités entre les sexes, y compris s'agissant des personnes ayant une identité de genre différente, [...] et de la façon dont l'égalité femmes-hommes peut être encouragée; données ou informations permettant d'analyser le vécu et la situation des femmes et des hommes, à travers, par exemple, la collecte et l'utilisation de données ventilées par sexe et par âge; et évaluation du niveau et de l'étendue de la participation des femmes, des hommes, des filles et des garçons aux activités ⁵ .
Violence sexiste	Le Comité permanent interorganisations définit la violence sexiste comme étant tout acte préjudiciable commis contre le gré d'une personne en se fondant sur les différences établies par la société entre les femmes et les hommes (liées au genre). Ce terme englobe les actes qui causent un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, ainsi que la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la sphère publique ou dans la sphère privée. Certains acteurs continuent d'utiliser le terme "violence sexuelle et sexiste" pour souligner l'urgence qu'il y a à s'attaquer à la violence sexuelle, qui est considérée comme un type de violence sexiste ⁶ .
Égalité femmes-hommes	L'égalité femmes-hommes désigne l'égalité des droits et des possibilités pour les femmes, les hommes, les filles et les garçons, ainsi que l'égalité de leur accès aux ressources et aux avantages. L'égalité ne signifie pas que les femmes, les hommes, les filles et les garçons sont identiques, mais que leur accès aux droits, aux possibilités et aux chances offertes par la vie ne dépend pas du fait qu'ils sont nés femme ou homme.
Équité femmes-hommes	L'équité femmes-hommes se rapporte à la justice à l'égard des femmes et des hommes, des filles et des garçons, ce qui peut entraîner l'adoption de mesures positives pour corriger les déséquilibres existants et assurer l'égalité des droits et des possibilités. Dans le système des Nations Unies, l'expression "égalité femmes-hommes" (ou "égalité des sexes") est préférée à l'expression "équité femmes-hommes". Cette dernière comporte un élément d'interprétation de la justice sociale, fondée généralement sur la tradition, la coutume, la religion ou la culture, ce qui est le plus souvent préjudiciable pour les femmes. Cette utilisation du terme "équité" pour l'avancement des femmes a été jugée inacceptable.
Intégration de la problématique femmes-hommes	L'intégration de la problématique femmes-hommes désigne une stratégie permettant de parvenir à l'égalité des sexes et consiste en un processus d'évaluation des conséquences pour les femmes et pour les hommes des actions prévues, notamment l'adoption de lois, de politiques et de programmes, dans tous les domaines et à tous les niveaux. L'intégration de la problématique femmes-hommes est l'approche choisie par le système des Nations Unies et la communauté internationale pour faire progresser les droits des femmes et des filles, en tant que sous-ensemble des droits humains que le système des Nations Unies défend. Il ne s'agit pas d'un but ou d'un objectif en soi, mais d'une stratégie visant plus d'égalité pour les femmes et les filles par rapport aux hommes et aux garçons.
[Intervention] tenant compte de la problématique femmes-hommes	On dit d'une intervention qu'elle tient compte de la problématique femmes-hommes quand elle répertorie, examine et cherche à traiter les besoins, les réalités et les intérêts respectifs des femmes, des filles, des hommes et des garçons, mais qu'elle ne s'attaque pas aux inégalités sous-jacentes fondées sur le genre ni à la répartition inégale du pouvoir entre les femmes et les hommes, et entre les filles et les garçons.

⁵ OCHA. 2021. *Policy Instruction on Gender Equality 2021–2025*.

⁶ *Ibid.*

Concept Terme ou expression	Définition²
[Action] de nature à transformer les relations femmes-hommes	Une approche de nature à transformer les relations femmes-hommes vise principalement à transformer (c'est-à-dire modifier) les relations inégales entre les femmes et les hommes en remettant en cause les normes, les préjugés et les stéréotypes fondés sur le genre profondément enracinés, afin de promouvoir le partage du pouvoir, du contrôle des ressources et de la prise de décisions et de favoriser l'avancement des femmes. La démarche consistant à aller au-delà de l'individu pour s'attaquer aux causes profondes qui perpétuent les inégalités entre les sexes, ce qui comprend les rapports de force inégaux, la discrimination fondée sur le sexe et le genre, les normes sociales et les obstacles structurels ainsi que les politiques et les pratiques en vigueur, fait partie intégrante des approches de nature à transformer les relations femmes-hommes.
Inclusion	Il s'agit d'une démarche de programmation fondée sur les besoins et sur les droits, qui vise à assurer que toutes les personnes touchées disposent de connaissances et de capacités d'action en toute égalité, accèdent aux services de base et font entendre leur voix lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de ces services ⁷ .
Protection	Par protection, on entend les activités visant à obtenir le plein respect des droits intrinsèques de tout individu, conformément au droit international humanitaire, aux normes internationales relatives aux droits humains et au droit international des réfugiés, en tenant compte des différences en matière d'âge, de sexe, de handicap et d'autres dimensions intersectionnelles de la pauvreté et de l'inégalité.
Données ventilées par sexe et par âge	Les données ventilées par sexe et par âge sont les données qui sont collectées et analysées séparément pour les femmes et les hommes et selon les groupes d'âge pour s'assurer que les vulnérabilités, les besoins, les priorités et l'accès aux services visant à sauver des vies sont mieux compris et pris en compte. Des efforts supplémentaires sont déployés pour intégrer des données sur le handicap ⁸ .
Exploitation et atteintes sexuelles⁹	Exploitation sexuelle: fait d'abuser ou de tenter d'abuser d'un état de vulnérabilité, d'un rapport de force inégal ou de rapports de confiance à des fins sexuelles, y compris mais non exclusivement en vue d'en tirer un avantage pécuniaire, social ou politique. Atteinte sexuelle: toute agression sexuelle commise avec force, contrainte ou à la faveur d'un rapport inégal, la menace d'une telle agression constituant aussi une atteinte sexuelle.
Actions ciblées axées sur la problématique femmes-hommes	Les actions ciblées axées sur la problématique femmes-hommes désignent les mesures qui répondent expressément aux besoins mis en évidence par l'analyse, que la seule intégration de cette problématique est impuissante à traiter. Lorsqu'en conséquence des inégalités entre les femmes et les hommes, un individu ou un groupe de personnes est nettement marginalisé par rapport aux autres du point de vue de l'accès à l'assistance pour la sécurité alimentaire et la nutrition ou aux avantages qui en découlent, il faut entreprendre des actions ciblées à l'intention de cet individu ou de ce groupe.

⁷ "Politique du PAM en matière de protection et d'obligation redditionnelle" (WFP/EB.2/2020/4-A/1/Rev.2).

⁸ OCHA. 2021. *Policy Instruction on Gender Equality 2021-2025*.

⁹ PAM. 2014. *Circulaire de la Directrice exécutive – Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles* (OED2014/020).

Concept Terme ou expression	Définition²
Avancement des femmes	<p>L'avancement des femmes désigne le processus grâce auquel les femmes obtiennent et exercent le contrôle de leur propre vie et accèdent aux ressources, aux possibilités offertes ainsi qu'au pouvoir, à égalité avec les hommes. Pour être autonomes, les femmes doivent non seulement disposer de capacités et accéder aux ressources et aux possibilités à égalité avec les hommes, mais aussi pouvoir utiliser ces capacités et ces ressources pour faire des choix et prendre des décisions en tant que membres à part entière de la société, à l'égal des hommes. Pour le PAM, cela signifie que les politiques et les programmes relatifs à l'assistance alimentaire doivent créer des conditions qui favorisent, et ne compromettent pas, les possibilités d'avancement des femmes.</p> <p>Un élément important de l'avancement des femmes est l'émancipation économique. L'émancipation économique des femmes est une pierre angulaire de l'égalité femmes-hommes qui se rapporte à la fois à la capacité des femmes à réussir et à progresser sur le plan économique et au pouvoir qu'elles ont de prendre des décisions économiques et d'y donner suite.</p> <p>Autres termes utilisés dans ce contexte: émancipation, autonomisation.</p>
Organisation dirigée par des femmes	<p>Le Comité permanent interorganisations n'a pas encore arrêté de définition pour ce terme, mais de nombreuses organisations concernées estiment qu'une organisation dirigée par des femmes est une organisation non gouvernementale, à but non lucratif et apolitique dont une majorité ou les deux tiers des administrateurs (présidence comprise), des dirigeants, du personnel et des bénévoles (y compris l'administrateur principal) sont des femmes et qui consacre ses programmes avant tout aux femmes et aux filles. Dans le pacte relatif au financement de l'action humanitaire (<i>Grand Bargain</i>), une organisation dirigée par des femmes est une organisation dont l'encadrement est principalement constitué de femmes, ce qui signifie qu'au moins 50 pour cent des postes de hauts responsables au conseil d'administration ou au sein de l'encadrement du personnel doivent être occupés par des femmes. Actuellement, il n'existe pas de consensus concernant cette définition¹⁰.</p>

¹⁰ *Ibid.*

ANNEXE II

Résumé des recommandations issues de l'évaluation de 2020 consacrée à la politique en matière de problématique femmes-hommes (2015-2020)

Recommandation 1: Mise à jour de la politique

La recommandation 1 préconise au PAM de mettre à jour la politique en matière de problématique femmes-hommes (2015–2020) afin d'accélérer les progrès sur la voie de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de renforcer l'action menée par le PAM pour promouvoir l'égalité femmes-hommes et l'avancement des femmes dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

Recommandation 2: Budget administratif et d'appui aux programmes

La recommandation 2 préconise au PAM d'allouer des fonds suffisants provenant du budget administratif et d'appui aux programmes pour honorer ses engagements institutionnels, notamment aux fins du bon fonctionnement du Bureau chargé de la prise en compte de la problématique femmes-hommes et de la mise en œuvre des stratégies régionales, et d'élaborer des stratégies visant à mobiliser des ressources extrabudgétaires et des financements pour les projets, y compris à la faveur de partenariats opérationnels et stratégiques, conformément à la réforme du système des Nations Unies pour le développement.

Recommandation 3: Responsabilités

La recommandation 3 préconise au Sous-Directeur exécutif chargé du Département de l'élaboration des programmes et des politiques de créer un groupe directeur intersectoriel sur l'égalité femmes-hommes et l'avancement des femmes à qui il reviendrait de répartir les responsabilités en matière d'encadrement, de promouvoir la politique en matière de problématique femmes-hommes et de veiller à ce que chacune et chacun s'acquitte de ses responsabilités s'agissant de mettre en œuvre la politique à tous les niveaux de l'organisation.

Recommandation 4: Stratégies régionales en matière de problématique femmes-hommes

La recommandation 4 préconise au PAM de renforcer la prise en main de la politique en matière de problématique femmes-hommes aux niveaux régional et national, au moyen de la révision des stratégies régionales en la matière et de l'établissement de plans d'action connexes harmonisés avec les plans stratégiques de pays (PSP).

Recommandation 5: Ressources humaines – problématique femmes-hommes, diversité et inclusion

La recommandation 5 préconise au PAM de veiller à ce que l'élaboration du nouveau cadre de responsabilité relatif aux ressources humaines – comme convenu pour répondre à l'une des recommandations issues de l'évaluation de la stratégie du PAM en matière de personnel (2014-2017) – soit étayée par une analyse de la problématique femmes-hommes, de la diversité et de l'inclusion, et à tenir les membres de la direction responsables de l'adoption de pratiques d'encadrement inclusives et de la promotion de l'excellence dans tous les domaines de l'intégration de la problématique femmes-hommes, notamment, mais non exclusivement la parité femmes-hommes.

Recommandation 6: Ressources humaines – équipe de spécialistes de la problématique femmes-hommes

La recommandation 6 préconise au PAM d'investir dans la mise en place au Siège et dans les bureaux régionaux de conseillers pour la problématique femmes-hommes spécialisés et qualifiés, notamment en créant, en vue du recrutement de conseillers régionaux, des postes d'administrateur à durée déterminée à pourvoir obligatoirement, et de se doter d'une équipe de conseillers expérimentés en la matière chargés de travailler dans les bureaux de pays.

Recommandation 7: PSP de première génération

La recommandation 7 préconise au PAM de veiller à ce que le cadre et les orientations ayant trait aux examens à mi-parcours et aux évaluations de la première génération de PSP prévoient la réalisation d'analyses quantitatives et qualitatives des activités du PAM relatives à problématique femmes-hommes.

Recommandation 8: PSP de deuxième génération

La recommandation 8 préconise aux bureaux de pays d'intégrer la problématique femmes-hommes dans les examens à mi-parcours et les évaluations de la première génération de PSP et de faire en sorte qu'elle soit prise en compte de manière systématique lors de la conception et de la mise en œuvre des PSP de deuxième génération.

ANNEXE III**Plan d'exécution de la politique en matière de problématique femmes-hommes de 2022**

1. Le présent plan d'exécution expose les créneaux stratégiques à exploiter pour les activités du PAM relatives à l'égalité femmes-hommes et à l'avancement des femmes, conformément aux engagements énoncés dans la politique en matière de problématique femmes-hommes de 2022. Il comprend différents axes de travail, qui sont accompagnés des activités envisagées, de la répartition des responsabilités ou de l'indication des unités chefs de file, et d'un calendrier de mise en œuvre. Ce plan remplace la section relative aux normes minimales qui figurait dans la précédente politique en matière de problématique femmes-hommes (2015-2020). Il s'agit d'un document évolutif par nature, qui sera actualisé régulièrement, au moins une fois par an.
2. Le plan d'exécution a pour but d'aider les bureaux régionaux, les bureaux de pays et le PAM dans son ensemble à combler le fossé entre les femmes et les hommes, à renforcer le rôle des bureaux régionaux et des bureaux de pays dans la recherche et la mise au point de bonnes pratiques et à expérimenter de nouvelles modalités destinées à promouvoir l'égalité femmes-hommes.
3. Une évaluation indépendante visant à examiner la mise en œuvre et l'efficacité de la politique sera menée entre quatre et six ans après l'approbation de celle-ci. Les constatations issues de l'évaluation éclaireront la poursuite de la mise en œuvre de la politique et les mises à jour qui seront jugées nécessaires.
4. Le plan d'exécution nécessitera de mobiliser des ressources provenant d'allocations budgétaires et d'allocations extrabudgétaires supplémentaires en 2022, notamment de contributions bilatérales versées par des donateurs du secteur public et du secteur privé. Les allocations de crédits prévues actuellement pour 2022 au titre du budget administratif et d'appui aux programmes pour les activités relatives à l'égalité femmes-hommes et à l'avancement des femmes comprennent 1,8 million de dollars É.-U. pour le Bureau chargé de la prise en compte de la problématique femmes-hommes au Siège, 2,1 millions de dollars pour les bureaux régionaux et 17,4 millions de dollars pour les unités techniques du Siège. La proportion des budgets des plans stratégiques de pays consacrée aux activités relatives à l'égalité femmes-hommes et à l'avancement des femmes est estimée à 12,5 pour cent. Les estimations initiales concernant les ressources annuelles supplémentaires affectées au titre du budget administratif et d'appui aux programmes en 2022 tablent sur 0,9 million de dollars pour le Bureau chargé de la prise en compte de la problématique femmes-hommes au Siège et 8,3 millions de dollars pour les bureaux régionaux. Les responsables du plan de financement à horizon mobile affineront ces estimations pour harmoniser l'établissement des budgets consacrés à la problématique femmes-hommes au Siège, dans les bureaux régionaux et dans les bureaux de pays pour 2023 et au-delà.

ACCÉLÉRER LES PROGRÈS RELATIFS À LA PROBLÉMATIQUE FEMMES-HOMMES DANS L'ENSEMBLE DU PAM: PLAN D'EXÉCUTION DE LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE PROBLÉMATIQUE FEMMES-HOMMES				
AXES DE TRAVAIL	ACTIVITÉ	UNITÉ CHEF DE FILE	UNITÉS D'APPUI	CALENDRIER
1. PROGRAMMATION AU SERVICE DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES ET DE L'AVANCEMENT DES FEMMES	1.1 Analyse de la problématique femmes-hommes			
	1.1.1 Élaborer et diffuser une norme de qualité applicable à l'analyse de la problématique femmes-hommes.	Bureau chargé de la prise en compte de la problématique femmes-hommes	Département de l'élaboration des programmes et des politiques, bureaux régionaux et bureaux de pays	T2-T4 2022
	1.1.2 Élaborer de nouveaux supports de formation consacrés à l'analyse de la problématique femmes-hommes.	Bureau chargé de la prise en compte de la problématique femmes-hommes	Bureaux régionaux, bureaux de pays et Division des ressources humaines	En cours
	1.1.3 Définir les facteurs à prendre en compte pour déclencher une réévaluation de l'analyse de la problématique femmes-hommes en fonction du contexte du pays.	Bureau chargé de la prise en compte de la problématique femmes-hommes	Bureaux de pays	T4 2022
	1.1.4 Mettre en place un outil de suivi des progrès accomplis dans la résolution des problèmes mis en évidence par l'analyse de la problématique femmes-hommes.	Division de la recherche, de l'analyse et du suivi	Bureau chargé de la prise en compte de la problématique femmes-hommes, Division de la planification et de la performance institutionnelles, bureaux régionaux et bureaux de pays	En cours
	1.2 Renforcer la coordination et la collaboration du PAM en matière d'égalité femmes-hommes dans les contextes humanitaires.	Division des opérations d'urgence et Bureau chargé de la prise en compte de la problématique femmes-hommes	Unité des situations d'urgence et de transition, Département de l'élaboration des programmes et des politiques, bureaux régionaux et bureaux de pays	En cours

ACCÉLÉRER LES PROGRÈS RELATIFS À LA PROBLÉMATIQUE FEMMES-HOMMES DANS L'ENSEMBLE DU PAM: PLAN D'EXÉCUTION DE LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE PROBLÉMATIQUE FEMMES-HOMMES				
AXES DE TRAVAIL	ACTIVITÉ	UNITÉ CHEF DE FILE	UNITÉS D'APPUI	CALENDRIER
	1.3 Élaborer trois études de cas clés illustrant la réussite de l'action menée par le PAM pour promouvoir l'égalité femmes-hommes dans les contextes humanitaires.	Bureau chargé de la prise en compte de la problématique femmes-hommes et bureaux de pays	Division de la communication, de l'action de sensibilisation et du marketing et bureaux régionaux	2023
	1.4 Adapter le marqueur de l'égalité femmes-hommes et de l'âge pour le faire concorder avec la nouvelle politique en matière de problématique femmes-hommes.	Bureau chargé de la prise en compte de la problématique femmes-hommes	Bureaux de pays et bureaux régionaux	T2-T4 2022
	1.5 Adapter le programme visant à transformer les relations femmes-hommes pour le faire concorder avec la nouvelle politique en matière de problématique femmes-hommes.	Bureau chargé de la prise en compte de la problématique femmes-hommes	Bureaux de pays et bureaux régionaux	T1-T3 2023
	1.6 Réviser les stratégies régionales axées sur la problématique femmes-hommes ¹ pour les faire concorder avec la nouvelle politique, en y intégrant la réalisation d'analyses de cette problématique conformément aux engagements pris dans la politique.	Bureaux régionaux	Bureaux de pays, Bureau chargé de la prise en compte de la problématique femmes-hommes, Département de l'élaboration des programmes et des politiques, Département des partenariats et de l'action de sensibilisation et Département de la gestion des ressources	T2-T4 2022

¹ Les intitulés et le contenu des stratégies régionales axées sur la problématique femmes-hommes doivent être déterminés au moyen d'un processus consultatif. L'objectif est de fournir un cadre stratégique et pratique pour guider les actions axées sur la problématique femmes-hommes et la reddition de comptes au niveau régional.

ACCÉLÉRER LES PROGRÈS RELATIFS À LA PROBLÉMATIQUE FEMMES-HOMMES DANS L'ENSEMBLE DU PAM: PLAN D'EXÉCUTION DE LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE PROBLÉMATIQUE FEMMES-HOMMES				
AXES DE TRAVAIL	ACTIVITÉ	UNITÉ CHEF DE FILE	UNITÉS D'APPUI	CALENDRIER
2. RÉSULTATS LIÉS À LA PROBLÉMATIQUE FEMMES-HOMMES	2.1 Collecte, analyse et utilisation participatives des données	Division de la recherche, de l'analyse et du suivi	Division de la planification et de la performance institutionnelles, bureaux de pays, bureaux régionaux et Bureau chargé de la prise en compte de la problématique femmes-hommes	En cours
	2.1.1 Optimiser l'analyse et l'utilisation des données ventilées par sexe, âge et handicap recueillies au niveau des pays.			
	2.1.2 Élaborer, valider et mettre en œuvre des méthodes de mesure des données qualitatives.			
	2.1.3 Mener un projet pilote dans une sélection de pays pour collecter, analyser et utiliser des données intrafamiliales			
	2.2 Répertoire, expérimenter et valider de nouveaux indicateurs relatifs à la problématique femmes-hommes à intégrer dans le Cadre de résultats institutionnels.	Bureau chargé de la prise en compte de la problématique femmes-hommes	Division de la recherche, de l'analyse et du suivi, Division de la planification et de la performance institutionnelles, bureaux régionaux, bureaux de pays et Département de l'élaboration des programmes et des politiques	T2 2022

ACCÉLÉRER LES PROGRÈS RELATIFS À LA PROBLÉMATIQUE FEMMES-HOMMES DANS L'ENSEMBLE DU PAM: PLAN D'EXÉCUTION DE LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE PROBLÉMATIQUE FEMMES-HOMMES				
AXES DE TRAVAIL	ACTIVITÉ	UNITÉ CHEF DE FILE	UNITÉS D'APPUI	CALENDRIER
	2.3 Élaborer, valider et diffuser une trajectoire de résultats représentant une chaîne de résultats SMART (spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps) qui va des activités menées dans les pays au Cadre de résultats institutionnels.	Bureau chargé de la prise en compte de la problématique femmes-hommes	Division de la recherche, de l'analyse et du suivi, Division de la planification et de la performance institutionnelles, bureaux régionaux, bureaux de pays et Département de l'élaboration des programmes et des politiques	T4 2022-T3 2023
	2.4 Élaborer de nouveaux supports de formation ou réviser des supports existants, notamment de nouveaux modules relatifs à la mesure, au suivi et à la communication des résultats liés à la problématique femmes-hommes.	Bureau chargé de la prise en compte de la problématique femmes-hommes	Division de la recherche, de l'analyse et du suivi, Division de la planification et de la performance institutionnelles, bureaux régionaux, bureaux de pays et Département de l'élaboration des programmes et des politiques	En cours
	2.5 Étoffer la base de données factuelles consacrée aux initiatives réussies, aux enseignements tirés de l'expérience et aux meilleures pratiques en rapport avec la problématique femmes-hommes pour éclairer des programmes futurs dans des contextes spécifiques.	Bureau chargé de la prise en compte de la problématique femmes-hommes et bureaux de pays	Bureaux régionaux, Division de la communication, de l'action de sensibilisation et du marketing et Département de l'élaboration des programmes et des politiques	En cours

**ACCÉLÉRER LES PROGRÈS RELATIFS À LA PROBLÉMATIQUE FEMMES-HOMMES DANS L'ENSEMBLE DU PAM:
PLAN D'EXÉCUTION DE LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE PROBLÉMATIQUE FEMMES-HOMMES**

AXES DE TRAVAIL	ACTIVITÉ	UNITÉ CHEF DE FILE	UNITÉS D'APPUI	CALENDRIER
3. PARTENARIATS	3.1 Élaborer une stratégie de partenariat en matière de problématique femmes-hommes pour guider l'exécution des programmes, la collaboration, la coordination, le travail en réseau, la production de données factuelles et le financement. Cette stratégie comprendrait le renforcement et le développement de partenariats existants et la recherche de nouveaux partenariats avec des acteurs internationaux, nationaux et locaux. Elle contiendrait notamment des indications spécifiques concernant la mise en place de partenariats stratégiques dans les domaines de l'assistance humanitaire, des moyens d'existence, de l'éducation, du climat, de l'environnement, de la réduction des risques de catastrophe et des programmes en faveur de la résilience.	Bureau chargé de la prise en compte de la problématique femmes-hommes, Division des partenariats publics et de la mobilisation de ressources et Division des partenariats privés et de la mobilisation de fonds	Bureaux régionaux, bureaux de pays et Département de l'élaboration des programmes et des politiques	Élaboration: T2-T4 2022 Mise en œuvre: à partir de 2023
	3.2 Élaborer de nouveaux partenariats stratégiques avec des acteurs publics et privés pour promouvoir des programmes qui s'attaquent aux causes profondes des inégalités entre les femmes et les hommes, notamment la discrimination, les normes sociales et les obstacles structurels, ou renforcer les partenariats existants.			
	3.3 Élaborer de nouveaux partenariats stratégiques avec des acteurs publics et privés pour renforcer la gestion des connaissances et la production de données factuelles concernant les résultats liés à la problématique femmes-hommes, ou renforcer les partenariats existants.			

**ACCÉLÉRER LES PROGRÈS RELATIFS À LA PROBLÉMATIQUE FEMMES-HOMMES DANS L'ENSEMBLE DU PAM:
PLAN D'EXÉCUTION DE LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE PROBLÉMATIQUE FEMMES-HOMMES**

AXES DE TRAVAIL	ACTIVITÉ	UNITÉ CHEF DE FILE	UNITÉS D'APPUI	CALENDRIER
	3.4 Renforcer la participation à toutes les instances interorganisations qui s'occupent des affaires humanitaires et de l'égalité femmes-hommes, telles que les modules d'action groupée dans le domaine humanitaire, le Réseau interinstitutions des Nations Unies pour l'égalité femmes-hommes et l'avancement des femmes, le groupe de travail sur l'égalité des sexes du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, le groupe de référence sur la problématique femmes-hommes du Comité permanent interorganisations ou encore le groupe de travail sur la problématique femmes-hommes des organismes ayant leur siège à Rome, et d'autres entités le cas échéant.	Bureau chargé de la prise en compte de la problématique femmes-hommes	Bureaux régionaux, bureaux de pays et Département de l'élaboration des programmes et des politiques	En cours
	3.5 Renforcer les partenariats noués avec des autorités nationales et locales, notamment les instances chargées de l'agriculture, du développement rural, de la protection sociale, du développement social et du développement économique et celles représentant des groupes clés tels que les femmes, les enfants, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes vivant avec le VIH et le sida, les migrants et autres.	Bureaux de pays, Division des partenariats publics et de la mobilisation de ressources et Division des partenariats privés et de la mobilisation de fonds	Bureaux régionaux, Bureau chargé de la prise en compte de la problématique femmes-hommes et Département de l'élaboration des programmes et des politiques	En cours
	3.6 Rechercher, à l'échelle mondiale et au niveau des pays, des partenaires publics et privés ayant l'expérience de la réalisation d'analyses de la problématique femmes-hommes ou d'évaluations rapides consacrées à cette problématique afin d'examiner les possibilités de renforcement de la collaboration et de la coordination.	Bureau chargé de la prise en compte de la problématique femmes-hommes	Bureaux de pays, bureaux régionaux et Département des partenariats et de l'action de sensibilisation	T3 2022

ACCÉLÉRER LES PROGRÈS RELATIFS À LA PROBLÉMATIQUE FEMMES-HOMMES DANS L'ENSEMBLE DU PAM: PLAN D'EXÉCUTION DE LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE PROBLÉMATIQUE FEMMES-HOMMES				
AXES DE TRAVAIL	ACTIVITÉ	UNITÉ CHEF DE FILE	UNITÉS D'APPUI	CALENDRIER
	3.7 Réexaminer le modèle d'accord de partenariat sur le terrain pour envisager les possibilités de passer des contrats avec des organisations locales dans les domaines de la prestation de services, de l'assistance technique et du renforcement des capacités.	Département de l'élaboration des programmes et des politiques	Bureau chargé de la prise en compte de la problématique femmes-hommes, bureaux de pays, bureaux régionaux, Département de la gestion des ressources, Département des partenariats et de l'action de sensibilisation et Bureau des services juridiques	T4 2022
	3.8 Renforcer l'intégration de la problématique femmes-hommes et des partenariats noués dans ce domaine dans les opérations liées à la chaîne d'approvisionnement, en fixant, par exemple, des valeurs cibles pour la proportion de femmes à respecter parmi les prestataires, les fournisseurs et les sous-traitants.	Division des opérations liées à la chaîne d'approvisionnement et Bureau chargé de la prise en compte de la problématique femmes-hommes	Bureaux de pays, bureaux régionaux et Département de l'élaboration des programmes et des politiques	T1 2023
4. RESSOURCES	4.1 Élaborer et mettre en œuvre dans le domaine de la prise en compte de la problématique femmes-hommes une structure de dotation en personnel, de recrutement et d'établissement de rapports conformément à l'opération de planification des effectifs.	Département de l'élaboration des programmes et des politiques et Division des ressources humaines	Bureau chargé de la prise en compte de la problématique femmes-hommes, bureaux de pays et bureaux régionaux	T2 2022
	4.2 Élaborer un plan de financement pour s'assurer que des ressources suffisantes sont prévues et affectées à la mise en œuvre de la politique en matière de problématique femmes-hommes, notamment des réaffectations à mi-parcours si nécessaire en 2022.	Département de l'élaboration des programmes et des politiques, bureaux régionaux et bureaux de pays	Toutes les unités	En cours

ACCÉLÉRER LES PROGRÈS RELATIFS À LA PROBLÉMATIQUE FEMMES-HOMMES DANS L'ENSEMBLE DU PAM: PLAN D'EXÉCUTION DE LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE PROBLÉMATIQUE FEMMES-HOMMES				
AXES DE TRAVAIL	ACTIVITÉ	UNITÉ CHEF DE FILE	UNITÉS D'APPUI	CALENDRIER
	4.3 Assurer une mobilisation suffisante et appropriée des conseillers pour la problématique femmes-hommes au Siège, dans l'ensemble des unités techniques, dans les bureaux régionaux et dans les bureaux de pays conformément aux constatations issues de l'évaluation de la précédente politique en matière de problématique femmes-hommes (2015-2020).	Département de l'élaboration des programmes et des politiques, bureaux régionaux et bureaux de pays	Bureau chargé de la prise en compte de la problématique femmes-hommes et Division des ressources humaines	En cours
	4.4 Mettre en place un personnel représentatif au sein duquel les employés du PAM ont les mêmes chances de poursuivre une carrière enrichissante à tous les niveaux de l'organisation conformément à la politique du PAM en matière de personnel.	Division des ressources humaines	Toutes les unités	En cours
5. RESPONSABILITÉS ET OBLIGATION DE RENDRE COMPTE	5.1 Faire en sorte que la mise en œuvre de la politique fasse l'objet d'un contrôle et que la haute direction en rende compte.	Groupe directeur du PAM sur l'égalité femmes-hommes et l'avancement des femmes	Bureau chargé de la prise en compte de la problématique femmes-hommes, bureaux régionaux, bureaux de pays et Département de l'élaboration des programmes et des politiques	Deux fois par an, et réunions organisées selon les besoins
	5.2 Élaborer et mettre en œuvre un programme d'incitation et de reconnaissance axé sur la problématique femmes-hommes à l'intention des équipes techniques et des individus qui s'investissent fortement dans l'obtention de résultats dans ce domaine.	Bureau chargé de la prise en compte de la problématique femmes-hommes	Division des ressources humaines	T3 2022

ACCÉLÉRER LES PROGRÈS RELATIFS À LA PROBLÉMATIQUE FEMMES-HOMMES DANS L'ENSEMBLE DU PAM: PLAN D'EXÉCUTION DE LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE PROBLÉMATIQUE FEMMES-HOMMES				
AXES DE TRAVAIL	ACTIVITÉ	UNITÉ CHEF DE FILE	UNITÉS D'APPUI	CALENDRIER
	5.3 Élaborer et diffuser un plan de communication, de sensibilisation et de mobilisation en matière de problématique femmes-hommes à l'intention d'un public interne et externe pour transmettre un message cohérent.	Département des partenariats et de l'action de sensibilisation	Bureau chargé de la prise en compte de la problématique femmes-hommes et Division de la communication, de l'action de sensibilisation et du marketing	T2-T4 2022
	5.4 Veiller à ce que soit suivie la formation obligatoire consacrée à la circulaire du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels et aux mesures prises par le PAM à cet égard.	Bureau de la déontologie	Division des ressources humaines, Unité des situations d'urgence et de transition et Division de la communication, de l'action de sensibilisation et du marketing	En cours
	5.5 Veiller au respect des normes minimales définies par le Comité permanent interorganisations en matière de prévention et d'atténuation de la violence sexiste, telles qu'elles ont été adaptées par le PAM pour les secteurs de la nutrition et de la sécurité alimentaire.	Département de l'élaboration des programmes et des politiques et Division des opérations d'urgence	Bureaux régionaux, bureaux de pays et Bureau chargé de la prise en compte de la problématique femmes-hommes	En cours
	5.6 Chercher à aller au-delà des exigences définies en matière d'établissement de rapports sur les résultats dans le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes.	Bureau chargé de la prise en compte de la problématique femmes-hommes	Différentes unités	En cours; rapports annuels

Abréviations: T1 = premier trimestre; T2 = deuxième trimestre; T3 = troisième trimestre; T4 = quatrième trimestre.

Liste des sigles utilisés dans le présent document

FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
OCHA	Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires
ODD	objectif de développement durable
ONG	organisation non gouvernementale
ONU-Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
ONU-SWAP	Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes
PSP	plan stratégique de pays
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance